

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 116 (1980)

Heft: 40

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

40

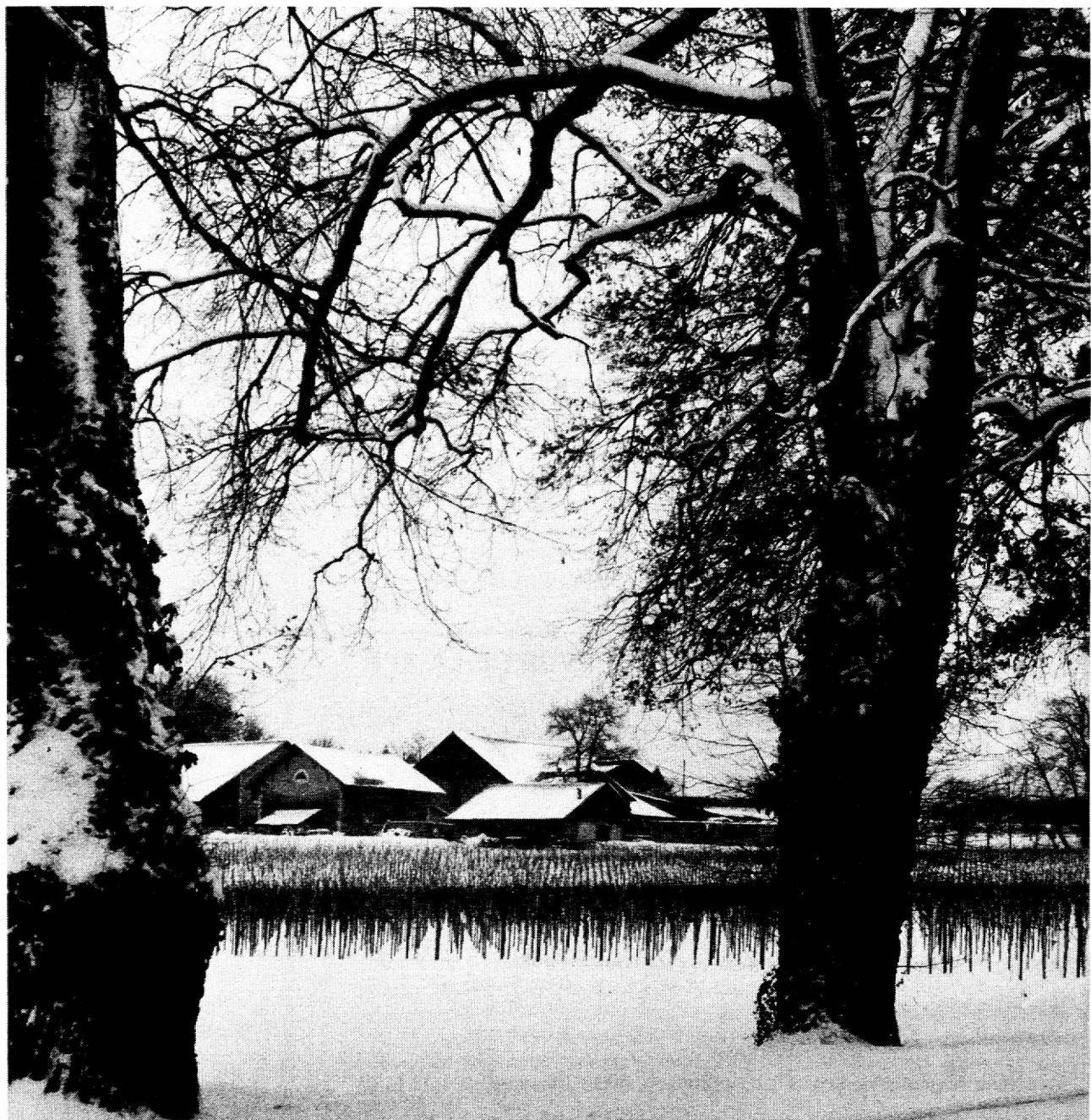
Montreux, le 12 décembre 1980

éducateur

1172

et bulletin corporatif

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande



PLAN DE PARUTION 1981 p. 1210

VOYAGES À TRAVERS LES CIVILISATIONS p. 1237

PLAN DE PARUTION 1981

Remarque préalable

L'introduction de deux publications différentes, le Journal et la Revue SPR, modifie le plan de parution. Nous prions tous les collègues intéressés de se tenir rigoureusement aux indications fournies ci-dessous.

Le Journal paraîtra comme de coutume tous les quinze jours mais sous une forme différente. Sa nouvelle présentation commencera avec le N° 4, parution le 27 février 1981.

La Revue ne paraîtra qu'une seule fois par mois mais avec un volume double. Le premier numéro de la nouvelle formule paraîtra le 20 février 1981.

Attention: chaque publication aura son numéro propre de publication.

JOURNAL DE LA SPR, ÉDITION CORPORATIVE ET SYNDICALE

N°	Date de parution	Ultime délai de réception des articles chez les rédacteurs cantonaux (voir adresses ci-contre)	Adresses des rédacteurs cantonaux
1	16 janvier	2 janvier	VAUD:
2	30 janvier	16 janvier	M ^{me} Monique Schafroth, Praz-Bérard 13, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09
3	13 février	30 janvier	
4	27 février	13 février	
5	13 mars	27 février	JURA:
6	27 mars	13 mars	M. Abel Babey, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34
7	10 avril	27 mars	
8	8 mai	24 avril	JURA BERNOIS:
9	22 mai	8 mai	M. Yves Monnin, secrétaire adjoint SEB Brunngasse 16, 3011 Berne. Tél. (031) 22 34 16
10	5 juin	22 mai	
11	19 juin	5 juin	
12	21 août	7 août	FRIBOURG:
13	4 septembre	21 août	M ^{me} Myriam Repond, Praz-de-Riaux 10, 1700 Fribourg. Tél. (037) 24 88 89
14	18 septembre	4 septembre	
15	2 octobre	18 septembre	
16	17 octobre	2 octobre	NEUCHÂTEL:
17	30 octobre	16 octobre	M. Jean-Pierre Buri, Fin d'Epagnier 4, 2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05
18	13 novembre	30 octobre	
19	27 novembre	13 novembre	
20	11 décembre	27 novembre	VALAIS:

Rédacteur romand responsable: François Bourquin, case postale 445,
2001 Neuchâtel, tél. 038/31 44 47.

REVUE DE LA SPR

N°	Date de parution	Ultime délai de réception des articles chez René Blind, rédacteur, 1411 Cronay	Ultime délai de réception des communiqués urgents (même adresse)
1	23 janvier	23 décembre	13 janvier
2	20 février	20 janvier	10 février
3	20 mars	20 février	10 mars
4	1 ^{er} mai	1 ^{er} avril	20 avril
5	29 mai	29 avril	19 mai
6	26 juin	26 mai	16 juin
7	11 septembre	11 août	1 ^{er} septembre
8	9 octobre	9 septembre	29 septembre
9	6 novembre	6 octobre	26 octobre
10	4 décembre	4 novembre	24 novembre

Rédacteur responsable: René Blind, instituteur, **1411 Cronay**, tél. 024/33 14 62.

REMARQUES FINALES

1. Les articles destinés aux rubriques cantonales du Journal doivent impérativement être adressés aux rédacteurs cantonaux.
2. Les articles destinés aux autres rubriques du Journal doivent être adressés au rédacteur romand, François Bourquin.
3. Par communiqués urgents destinés à la Revue, on entend des articles ne dépassant pas la valeur de 10 lignes (Valeur « Éducateur »).

PLAN DE PARUTION 1981	1210
RUBRIQUE ROMANDE	
Groupe de réflexion	1211
Lettre ouverte à M. Ferrero	1212
Assemblée des délégués	1212
Résolutions SPR	1213
Ecole de Génés	1215
Salvador	1216
Ami du Sonnenberg	1218
VAUD	
Collaborateur	1219
Semaine de cinq jours	1219
Contact enseignants-parents	1219
CFCV	1219
Tribune libre	1219
AVEPS	1220
Ski de fond	1221
CEMEA	1221
GENÈVE	
Assemblée générale	1222
Lu pour vous	1222
Nouveau dictionnaire	1223
Tiens donc !	1223
Programmes romands	1224
Maîtres principaux	1224
NEUCHÂTEL	
Comité central	1225
SNEPP-VPOD	1225
Dossier surcharge scolaire	1226
JURA	
Le CC travaille pour vous	1228
Commission pédagogique	1228
En guise de vœux	1229
AJEPS	1230
JURA BENOIS	
Comité central SEJB	1230
Non-réélection à Loveresse	1231
Centre de perfectionnement	1232
FRIBOURG	
500 ^e anniversaire	1233
VALAIS	
Formation de base	1235
DIVERS	
Voyages à la rencontre des civilisations	1237
Cinéma	1239

éditeur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :

François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette BADOUX, chemin Clochetons 29, 1004 Lausanne.

Michael POOL, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 624762. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 45.—;

étranger Fr. 55.—.

Rubrique romande

CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Cahin-caha

A la va comme je te pousse...

Expression bizarre, probablement locale, qui pourtant traduit bien une réalité vécue quotidiennement et qui convient fort bien à l'école d'aujourd'hui.

Cahin-caha, l'école évolue au gré des diverses poussées auxquelles elle doit bien se soumettre; on modifie cela, on change ceci, selon le degré de résistance ou de léthargie qu'il faut affronter ou selon les circonstances, lorsque, par exemple, le constat d'insuffisance ou d'inadéquation est devenu vraiment trop criant.

Le plus grave, souvent, est qu'on proclame bien haut une volonté de réforme sans vouloir consentir les dépenses qu'il faudrait prévoir, sans oser aborder les conséquences pratiques qu'un changement impliquerait.

Politique à la petite semaine qui rend les projets initiaux illusoires et qui n'affecte que très peu et très progressivement la situation de fait qu'il faudrait précisément redresser radicalement. On fait confiance au temps; on spécule sur la bonne volonté; on mise sur la malleabilité de l'esprit humain ou sur la lente osmose de l'ancien au nouveau.

Ceci dit, les buts ne sont que rarement définis; les pourquoi ne sont pas exprimés, ce qui fige les enseignants plongés dans la pratique dans un rôle d'exécutants, mal préparés à insérer leur activité dans un contexte général dynamique, dans une politique concertée.

Il y a dans cette manière de procéder une stratégie compréhensible : mettre les éventuels opposants devant un fait accompli; elle se justifie dans la mesure où, sans elle, peut-être, rien ne changerait: d'interminables conflits verbaux pourraient neutraliser l'action.

Cette manière de faire constitue surtout un gain de temps évident: ne pas aborder les questions de fond, c'est une façon d'écartier l'analyse critique, une analyse qui pourrait faire éclore quantité de problèmes sur lesquels, en effet, il vaut mieux, au nom de l'efficacité, passer le plus rapidement possible. On ne sait jamais...

Mais, il y a aussi une sorte de malhonnêteté à lancer dans une aventure pédagogique les praticiens que nous sommes, sans que nous soyons amenés à comprendre les raisons profondes de notre engagement. Notre préparation méthodologique est, sans doute, satisfaisante: nous savons (ou nous saurons) ce qu'est la morphosyntaxe et ses diverses composantes didactiques comme nous savons enseigner le calcul en bases différentes en mathématique; nous pouvons même y éprouver du plaisir.

En revanche, dès qu'il s'agit de prendre fait et cause, face aux réticences des parents, justifier le choix des méthodes lorsque nous sommes pris à partie dans une soirée, expliquer les raisons des réformes que contestent des collègues réfractaires, certains arguments de fond nous manquent parce qu'il ne nous a pas été donné l'occasion, le temps, les moyens de les faire nôtres.

Il est trop facile, ensuite, de prétendre que nous avons été associés, du moins en tant que membres des associations professionnelles, aux décisions, à l'élaboration des programmes, au choix des moyens d'enseignement, voire à l'étude des méthodologies. Nous avons, en effet, à ce niveau de décision, des responsabilités.

Encore faudrait-il que nous soyons, en tant qu'individus, considérés comme des partenaires reconnus dans le domaine de notre formation continue. Celle-ci demeure, dans la plupart des cas, l'affaire de spécialistes qui prétendent savoir ce dont nous pouvons avoir besoin et sous quelle forme il convient de nous transmettre les savoirs utiles. Leur conception du perfectionnement professionnel, compte tenu du temps de recyclage qui nous est alloué, ne permet pas, en général, d'approfondir le pourquoi et le comment des réformes, puisqu'il s'agit, en un minimum de temps, de nous munir des recettes pédagogiques de base, d'élaborer les moyens didactiques immédiatement utilisables. Puisqu'il s'agit, en somme, de faire avancer la brouette...

Mais au fond, n'est-ce pas ce que nous demandons ? N'est-ce pas très bien ainsi ?

Cahin-caha, c'est peut-être aussi une manière de survivre dans le métier.

R. Grob

Lettre ouverte à M. Ferrero

Voir à ce propos les «Educateurs» N°s 30 p. 928 et 929 et 38 p. 1142 et 1143.

Monsieur,

Au nom de la SPR merci, tout d'abord, de votre lettre, intéressante et bien faite. A notre tour de vous dire notre satisfaction de compter parmi les lecteurs de l'«Educateur» les dirigeants d'un grand parti genevois. Un premier point d'entente peut ainsi d'emblée être relevé entre nous: nous tombons d'accord sur la nécessité d'une large information. Que vous ayez pris la peine de nous écrire nous suggère un second point d'accord: la volonté de communication, ou l'ouverture au dialogue, comme vous voudrez.

Or la communication n'est pas nécessairement des plus faciles entre nous. D'un côté l'homme politique, intéressé et informé (nous reviendrons sur cet aspect de l'information), de l'autre côté des enseignants, connaissant parfaitement l'école de l'intérieur d'abord, puisqu'ils y vivent et y travaillent, mais conscients aussi de cet enchevêtrement complexe d'implications politiques, sociologiques, psychologiques, idéologiques qui l'enserrent. Car il est des enseignants qui ne regardent pas seulement par le petit bout de la lorgnette et qui réfléchissent — dans notre cas sans être inféodés à un parti.

Il n'est pas question pour nous de vous dénier toute compétence en matière d'école: nous vous savons gré, au contraire, de vous pencher sur un objet complexe et difficile qui nous touche de très près. Mais si complète que soit votre information, elle n'en est pas moins abstraite avant tout. Elle se fonde sur la lecture de rapports. Nous ne nions pas l'importance de ce type d'information. Mais vous n'êtes pas sans savoir que de telles publications sont entachées de bien des défauts. Elles ont souvent des fondements purement théoriques, elles se réfèrent parfois les unes aux autres, entretenant ainsi un appréciable décalage avec la réalité. Elles n'ont de toute évidence pas force de loi, ni même, *strictu sensu*, de valeur scientifique, dans la mesure où quelle que soit la rigueur qu'elles affichent (et ce n'est de loin pas toujours le cas), elles ne constituent pas des vérités reconnues parce que démontrables. Elles sont parfois éloignées de l'objectivité: la tentation de plaire politiquement, la nirez-vous?

Aussi, dans cette littérature abondante et fugace, il est aisément d'opérer des prélevements idéologiques. L'homme politique peut y choisir de petits échantillons utilisables à toutes les fins que l'on voudra. Assortis de menues déformations, cela alimentera les colonnes de telle feuille de parti. Par exemple, conjonction y deviendra coalition. Qu'on me pardonne, mais ce n'est pas tout à fait la même chose!

Entendons-nous bien: nous sommes d'accord pour dénoncer l'irréalisme, pour refuser tout ce qui n'est qu'amphigouri au service de l'utopie. Une phrase comme «L'application à l'enseignement d'une politique de gauche...» pour nous ne veut rien dire. Le latin est à droite (n'avez-vous pas eu sur ce sujet précis quelques hésitations?), le tronc commun est à gauche, l'histoire romaine est à droite, lire la presse en classe c'est à gauche... sottises que tout cela. Autre exemple, que vous tirez du rapport Munari: l'objectif unique que tout le monde peut atteindre. Il faudrait replacer l'idée dans son contexte, mais nous convenons que de là à la matu pour tous en quinze jours, il n'y a pas loin. Autant préconiser le cent mètres en dix secondes à la portée de chacun, paralytiques y compris. Nous sommes d'accord, donc, pour discerner la réalité de l'illusion.

En revanche, nous ne voyons pas pourquoi les déclarations du Conseil suisse de la Science recèleraient davantage de vérité que les recommandations de l'UNESCO. Encore une fois, n'importe qui peut dire n'importe quoi sur n'importe quel sujet (libéralisme oblige), mais opérer des choix parmi cette multitude d'affirmations relève d'une autre compétence. Ou alors ne sont-ils, ne peuvent-ils être qu'idéologiques?

Vous le dites: «Toute pédagogie s'insère dans un contexte idéologique...» Bien sûr. Mais cette école monstrueuse qui démolirait la société, parce que fondée sur une idéologie que vous voulez aux géométries, voyons! C'est là de la phraséologie politique: rien à voir avec la vérité. Nous pensons que les structures actuelles de notre école ne sont plus adéquates. Le développement de ce point nous entraînerait trop loin, mais permettez-moi de vous résumer très brièvement notre base idéologique de réflexion, par-delà les slogans éculés. L'école est indispensable à la société. En cette fin du XX^e siècle, la société change. L'école change aussi. Mais ce n'est pas l'école qui change la société, sous réserve de phénomènes de feed-back. L'école obligatoire (de 6 à 15 ans) devrait au moins obéir à deux impératifs étroitement liés: le premier, touchant l'individu, vise à son meilleur épanouissement possible. Le second, social, est que chacun, au terme de la scolarité obligatoire, atteigne son meilleur niveau de formation possible. Ce qui ne veut évidemment pas dire que chacun atteindra le même niveau. On pourrait ajouter un troisième élément, que je vous livre à titre personnel: l'ensemble du système scolaire devrait être placé sous le signe de l'harmo-

Assemblée des délégués SPR

Le 29 novembre dernier siégeait à Delémont l'assemblée des délégués de la SPR. Il faut d'emblée souligner l'effectif record de l'assemblée et cela malgré des conditions de circulation très difficiles, la neige ayant fait son apparition.

Essentiellement consacrée à la discussion des rapports d'activité et du budget 1981, cette assemblée a encore permis d'accueillir deux nouveaux membres d'honneur et d'adopter deux résolutions.

C'est sous la présidence dynamique de Claude Juillerat (SEJ) que les travaux furent rondement menés. Un instant de silence a été respecté à la mémoire de Charles Serex, membre d'honneur de la SPR.

Quelques invités

M. Roger Jardin, ministre responsable de l'éducation du canton du Jura, souhaita tout d'abord la bienvenue à nos délégués, relevant que Delémont devenait pour une semaine la capitale de la pédagogie romande, le Conseil de direction de l'IRDP ayant siégé en ville pour y commencer une réflexion fondamentale sur le devenir de la coordination dans les années 80. Il rappela en outre que depuis l'entrée en souveraineté du Jura, l'essentiel des énergies avait été consacré à la mise en marche de la nouvelle administration. Il précisa également que la coordination romande devait prendre en compte les conditions particulières de décentralisation et de classes à cours multiples du Jura. Il réaffirma enfin son attachement à la concertation entre autorités et associations d'enseignants, concertation en tant qu'objectif et moyen.

M. André Biedermann, conseiller municipal de Delémont, salua l'assemblée et la convia à une réception au Caveau du Château.

M. Marc-Alain Berberat, secrétaire général adjoint de la CMOPE (Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante) rappela que cette organisation, avec ses cinq millions de membres, luttait pour l'amélioration constante de l'éducation et des conditions de travail des enseignants dans un esprit de coopération et de compréhension. Il dit aussi la difficulté de ces objectifs dans un climat mondial de récession, d'économie, de guerre ou de répression. Il réaffirma la nécessité d'un front uni et solide de tous les enseignants et des autres catégories de travailleurs.

M. Samuel Feldges apporta enfin le salut du comité SLV (Schweizerischer Lehrerverein) dont l'assemblée des délégués siégeait à Zurich.

nie. C'est plus ou moins réalisé dans le primaire, où la plupart des enfants aiment l'école. Malheureusement, le seuil du secondaire à peine franchi, l'ennui, bien souvent, les écrase. A l'ennui pourrait se substituer le plaisir, ce qui n'exclut pas, bien entendu, l'effort.

Je serais très étonné qu'un libéral ne soit pas d'accord avec ces principes, même aussi résumés. Il est évident que la société a tout intérêt à voir ses membres, si jeunes soient-ils éduqués et formés le mieux possible. Si le nombre des insatisfaits, trop souvent victimes d'un système scolaire parfois impitoyable dans ses pratiques de sélection et de relégation, pouvait être diminué, ce serait tout bénéfice pour la collectivité, vous en conviendrez. A partir de là, le problème des structures, programmes et méthodes doit faire l'objet d'un large débat démocratique. Simplement, il nous semble que dans un tel débat, les enseignants ont un rôle premier à jouer. Nous vous remercions de nous nommer «agents d'animation» dont «la collaboration est indispensable une fois les décisions politiques prises!» C'est vraiment trop gentil. Un peu comme le jardinier ou le chauffeur, pas vrai?

Allons donc ! Il est des enseignants qui ont une haute idée de leur profession et qui sont capables de jouer un rôle AVANT que soient prises les décisions. Car si vous le voulez bien, si la chimie est avant tout l'affaire des chimistes, la médecine l'affaire des médecins, l'école est un peu aussi l'affaire des enseignants. Je vous rappellerai (mais vous le savez très bien) que les enseignants genevois ne peuvent pas être élus députés.

Je crois que les libéraux genevois portent malheureusement une bonne part de responsabilité dans un relatif discrédit jeté sur notre profession. Voyez le dernier numéro de l'*Ordre professionnel* du 21 novembre 1980: un monsieur nommé Paul-Emile Dentan s'y paie notre tête. C'est bien dommage, et ce n'est évidemment pas de cette façon que nous entendons dialoguer. Il serait temps qu'on porte, dans certains milieux, un peu plus de considération à un groupe professionnel dont non seulement l'importance numérique est réelle, mais dont le rôle social, surtout, est de premier plan. Des trois grandes fonctions non productives de la société que sont le droit et la justice, la médecine, et la formation (à quoi pourrait être réunie l'information), seules les deux premières jouissent de prestige. Cela se traduit, proportionnellement sans doute, dans les rémunérations: un rapport de deux contre un, quand ce n'est pas trois ou quatre (voire plus !) contre un. Qui nous démontrera objectivement qu'un enseignant «vaut» la moitié d'un juge, ou le tiers d'un médecin ?

Un mot encore: vous n'aimez pas que notre journal parle politique. De plus, vous estimez que nous devons nous abstenir de polémique. Eh bien ! je serai plus libéral que vous: si un politicien parle d'école, je ne vois pas pourquoi un enseignant ne parlerait pas de politique. (Quant à la polémique, nous n'allons tout de même pas vous laisser polémiquer tout seuls, Messieurs les libéraux ! Attention, Monsieur Dentan : c'est un genre dans lequel nous excellons !)

Pour terminer, et pour en revenir à notre dialogue, il est évident que tout n'a pas été dit entre nous. Mais si vous ne voulez pas non plus d'un dialogue de sourds, faites-nous l'amitié de ne pas vous en tenir qu'aux rapports: prenez contact avec les enseignants. La SPR est à votre disposition pour tout échange de vues. Conscient de n'avoir qu'imparfaitement répondu à votre lettre, nous espérons toutefois vous avoir un peu intéressé, et nous vous adressons, Monsieur, nos messages les meilleurs.

José Jaecklé,
du Groupe de réflexion

Rapport d'activité et rapports des commissions et délégations SPR

C'est à l'unanimité et sans discussion que les rapports SPR sont acceptés. Rappelons qu'ils avaient paru dans les numéros 34 et 36 de l'*«Educateur»*.

Budgets 1981

Notre trésorier, André Rochat, commente rapidement les propositions de budget qui ont été remises aux délégués:

- la diminution prévisible de l'effectif entraîne une augmentation de Fr. 1.— de la cotisation SPR;
- le fonds «activités pédagogiques» verra sa cotisation passer de Fr. 4.— à Fr.

5.— Il s'agit en fait de rétablir une norme qui avait prévalu il y a quelques années;

- le fonds du Congrès reste stable à deux francs;
- les augmentations proposées ne représentent pas 5% alors que nos cotisations SPR n'ont pas évolué depuis 1978.

L'assemblée accepte à l'unanimité cette augmentation globale de Fr. 2.— de la cotisation SPR qui passe ainsi de Fr. 40.— à Fr. 42.—.

En ce qui concerne l'*«Educateur»*, André Rochat précisera les points suivants:

- l'augmentation des recettes publicitaires provient de l'engagement pris par la maison Corbaz dans le cadre de la nouvelle formule qui interviendra en février 1981;

— l'augmentation demandée du prix de l'abonnement (Fr. 2.—) correspond à l'indexation des frais d'impression.

Ces propositions sont également acceptées à l'unanimité. L'abonnement à l'*«Educateur»* passe donc, pour les membres SPR, de Fr. 36.— à Fr. 38.—.

Membres d'honneur

Le président SPR, Jean-Jacques Maspéro, propose la nomination de deux nouveaux membres d'honneur.

ADRIEN PERROT

Instituteur à Grandval puis à Biel, président de la SPR de 1958 à 1962, président du Congrès SPR de Biel (1962) qui devait accepter le rapport «Vers une école romande», membre du comité central SPR de 1962 à 1970 puis finalement chef de service à l'IRDP (moyens d'enseignement), Adrien Perrot a très largement et très bénéfiquement servi l'Ecole. Le président SPR relèvera particulièrement la loyauté et l'extraordinaire persévérance du nouveau membre d'honneur SPR.

Au nom du SEJ, le collègue Buri tiendra à s'associer aux remerciements adressés à Adrien Perrot et à lui exprimer ses vœux de très longue et très fructueuse retraite.

ANDRÉ NEUENSCHWANDER

Instituteur, maître principal puis inspecteur à Genève, président de l'UIG (ancienne SPG) de 1947 à 1950, rapporteur pour le compte de la FIAI (Fédération internationale des associations d'instituteurs) auprès de l'Unesco, président de la SPR de 1955 à 1958, délégué à CIRCE I et CIRCE II de 1968 à 1979, André Neuenschwander a lui aussi bien mérité de l'Ecole romande. Jean-Jacques Maspéro relèvera avant tout ses qualités de médiateur et d'animateur qui lui ont permis d'être le maître d'œuvre des plans d'études de 1^{re} à 6^e années.

Ces deux nouveaux membres d'honneur de la SPR sont acclamés longuement par l'assemblée.

Adrien Perrot, dans sa réponse, se dira très impressionné d'entrer dans une compagnie d'hommes illustres tels que Samuel Roller, Robert Michel, le professeur Panchaud et bien d'autres. Il dira combien la SPR a été sa bonne étoile. Il formulera des vœux pour notre association en rappelant qu'elle a conquis ces dernières années une place de choix dans les structures et instances qui régissent l'école.

André Neuenschwander s'interrogera sur les devoirs d'un nouveau membre d'honneur et se permettra de donner deux «conseils» à la SPR: intensifier ses contacts avec l'autorité, notamment avec la Conférence

des chefs de services primaires et réanimer CIRCE, instance qui permet le véritable dialogue sur les programmes. Comme Adrien Perrot, André Neuenschwander rendra hommage à la SPR et en particulier à son président. Il terminera par des vœux pour notre association faîtière, non sans avoir remercié les conjointes de tous ceux qui se sont engagés dans les diverses missions exigées par la coordination romande.

Résolutions SPR

Le président SPR rappelle que ces résolutions s'inscrivent dans un climat difficile où la rénovation pédagogique se heurte à des difficultés et oppositions de plus en plus marquées. Il convient, à brève échéance, d'alléger les programmes, de décloisonner les disciplines, de modérer le rythme d'introduction et de trouver des solutions d'application dans les classes à degrés multiples si l'on ne veut pas mettre en danger la coordination.

Avant les négociations qui vont débuter dans le but de redéfinir ce que sera la coordination scolaire des années 1980, la SPR tient à rappeler ses options fondamentales. Ces deux résolutions doivent répondre à ce but.

Après discussion et quelques modifications, les deux résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Vous les trouverez immédiatement à la suite de cet article.

Divers

Le président du SEJ tient à exprimer son plaisir d'accueillir les délégués SPR qui siègent pour la première fois dans le canton du Jura. Chaque délégué repartira d'ailleurs en emportant une enveloppe contenant quelques produits de l'industrie régionale.

Une proposition du SAE-SPN visant à soutenir l'initiative des syndicats chrétiens contre les licenciements est renvoyée pour étude au comité central. Le cas échéant, la prochaine assemblée des délégués aura à se prononcer sur le principe.

Le SEJ demande au comité central d'étudier le cas de l'Ecole suisse de Gênes (voir à ce propos les articles parus dans les N°s 36 et 38 ainsi que dans le présent numéro de l'« Educateur »).

Même demande en ce qui concerne un soutien éventuel à l'initiative en faveur de la culture.

Autre demande d'intervention de la SPR pour améliorer l'information des parents et du public face aux absences du corps enseignant engendrées par les cours de perfectionnement.

A l'unanimité, l'assemblée adopte enfin le prélèvement de Fr. 3500.— du fonds de secours à l'intention des sinistrés d'Italie et d'Algérie.

La séance est levée à 18 h. 15. FB

RÉSOLUTIONS

L'enseignement en Romandie

Consciente des problèmes difficiles que pose l'effort de coordination scolaire, l'Assemblée des délégués de la SPR réunie à Delémont le 29 novembre 1980

- **réaffirme** la nécessité d'améliorer la qualité de l'enseignement par une mise en commun, aux niveaux romand et suisse, du patrimoine culturel et des progrès pédagogiques de chaque canton;
- **demande expressément** que les travaux de coordination scolaire en Romandie constituent une suite logique, au minimum jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire;
- **exprime sa volonté** dans le cadre d'une rénovation générale de l'école qui doit s'étendre à l'ensemble du système scolaire de maintenir le niveau de l'enseignement et l'acquisition des connaissances de base dans le respect du développement de l'enfant, et de lutter pour l'égalité des chances et contre la marginalisation des jeunes, par une action pédagogique adaptée aux différentes formes d'intelligence et de comportement, le droit à la différence n'impliquant nullement le cloisonnement des classes.

Le progrès de l'éducation a été une préoccupation permanente de la Société pédagogique romande (SPR) dès sa fondation en 1864.

Ses statuts précisent d'ailleurs qu'elle a pour but, entre autres, «de contribuer au développement et au progrès de la culture, de l'éducation, de l'instruction et de l'enseignement».

Les résolutions des congrès de la SPR reflètent le souci des enseignants de parvenir grâce à l'éducation, à un monde plus humain, plus juste, mieux équilibré socialement et économiquement.

A ces fins, les membres de la SPR se sont engagés avec enthousiasme depuis 10 ans dans le processus de la coordination scolaire romande qui, dépassant les limites d'une simple harmonisation intercantionale, a permis à l'école primaire d'évoluer en fonction des découvertes les plus récentes de la psychopédagogie.

Cet effort d'adaptation de l'école au développement de l'enfant et à l'évolution de la société s'accomplit grâce aux investissements consentis par l'Etat et à la volonté des enseignants qui n'ont pas hésité à remettre en question leurs pratiques pédagogiques ainsi que le contenu de leur enseignement.

Les nouveaux programmes établis jusqu'en 6^e année primaire, les moyens d'enseignement mis à disposition, les démarches pédagogiques préconisées sont de réels progrès. L'allégement de ces programmes, leur décloisonnement et l'adaptation permanente des moyens d'enseignement sont des conditions de praticabilité exigées par la SPR; une école à la mesure des enfants et des adolescents étant un objectif prioritaire.

Actuellement, la possibilité d'atteindre cet objectif pour les élèves de 12 à 15 ans se réduit plus qu'elle ne s'accroît. Les derniers degrés de la scolarité obligatoire sont menacés de déclin ou de stagnation si on ne leur donne pas les possibilités de s'adapter et d'innover.

La coordination romande marque nettement le pas à ce niveau alors que l'élan incontestable imprimé par 10 ans de collaboration intercantionale exige une suite logique de l'effort, au minimum jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. La traditionnelle autonomie des institutions de l'enseignement secondaire et le conformisme éducatif qui en résulte, l'insistance avec laquelle certains secteurs de l'opinion réclament le maintien d'exigences scolaires dépassées ralentissent indéniablement le processus d'innovation.

La SPR, conformément à son but, dénonce cette stagnation.

Classes à degrés multiples

Vu

- l'importance numérique actuelle des classes groupant de 2 à 9 années qui représentent le 20% du total des classes primaires en Romandie,
- la diminution de la natalité qui va avoir de profondes répercussions sur l'organisation scolaire au cours des années 1980,
- la valeur sociale du maintien d'une école dans une communauté rurale,
- les difficultés d'application des nouveaux programmes scolaires dans les classes à cours multiples,
- les conditions de travail difficiles que rencontrent les enseignants de ces classes,

l'Assemblée des délégués de la SPR, réunie à Delémont, le 29 novembre 1980, demande expressément

- que tout soit mis en œuvre pour que des conditions d'apprentissage optimales soient offertes aux enfants des classes à degrés multiples le plus rapidement possible,
- qu'en ne remettant pas en cause les nouvelles démarches pédagogiques, des adaptations importantes des programmes romands soient proposées aux enseignants,
- que des moyens d'enseignement appropriés soient mis à disposition,
- que la formation, le perfectionnement professionnel et les conditions de travail des maîtres de classes à plusieurs degrés soient améliorés en fonction des exigences particulières de ces postes de travail.

Confédération de combler le déficit annuel par l'octroi de subventions.

L'école qui a un statut juridique « d'école privée » avec ses propres organes de gestion n'est pas considérée comme école publique, donc n'est pas obligatoirement prise en charge par une institution d'Etat. Il appartient au Conseil fédéral de prendre les dispositions qui s'imposent dans ce cas. Sa décision de supprimer les subventions peut intervenir dans un proche avenir. Le Conseil scolaire doit assumer ses responsabilités et prendre les mesures qui s'imposent.

La délégation constate que la colonie de Gênes est stationnaire et rien ne laisse prévoir une augmentation du nombre des élèves suisses ces trois prochaines années. Si l'école veut subsister dans son statut actuel, elle a besoin des subventions extraordinaires de l'Etat pour couvrir le déficit annuel.

En prévision de l'inévitable, le Conseil scolaire a préparé un plan de fermeture échelonné sur trois années. Le soutien financier serait garanti jusqu'à la date limite.

La Délégation cite encore les actions suivantes :

Le résultat des conférences de presse ne s'est pas fait attendre. La population étrangère, les parents des élèves, les anciens ont manifesté publiquement et ont fait connaître leur soutien au maintien de l'école par des témoignages de fidélité publiés dans la presse. Tous sont unanimes pour constater que la fermeture de l'école serait une grave erreur car cet établissement joue un rôle culturel et social important et est un trait d'union indispensable avec le pays d'origine.

Dans une lettre adressée aux autorités fédérales, le corps enseignant a fait connaître sa consternation et ses craintes dans le cas de fermeture de l'école. Il fait remarquer que la mise à pied des enseignants aurait des conséquences graves car le chômage en Italie est important.

Les parents consultés ont affirmé qu'ils sont disposés à faire un effort financier plus grand pour maintenir l'école; ils font remarquer que cette institution a un très haut niveau d'enseignement; ils ont une très grande estime pour les maîtres; ils apprécient l'efficacité des études des langues étrangères, la neutralité politique et religieuse des cours, le fonctionnement régulier des horaires; ils déclarent aussi que l'école suisse est une tradition dans la vieille cité.

En conclusion, les experts délégués ont déclaré aux parents: «La loi a des limites et il faudrait pouvoir l'interpréter.» Tout le monde a paru satisfait de cette déclaration.

de cette école de 265 élèves et 18 maîtresses si l'aide de la Confédération est supprimée.

La menace est tombée brutalement sur la colonie qui s'est émue, on s'en doute, de cet avenir sombre. Aussi le Conseil scolaire a-t-il agi rapidement et avec le soutien des parents d'élèves, des autorités gênoises, a alerté l'opinion et a organisé des conférences de presse afin d'informer le public de cette situation. Dans le même temps, les autorités scolaires ont pris des contacts importants avec tous les présidents des écoles suisses de l'étranger. Une action concertée a été entreprise auprès du Département de l'Intérieur à Berne qui a envoyé sur place deux experts afin de vérifier si toutes les requêtes étaient recevables.

Extrait du rapport

Le groupe des experts constate que l'école suisse de Gênes ne remplit plus les conditions fixées par la loi permettant à la

Plaidoyer pour une école

Le rapport des experts ne laisse guère d'espoir malgré la petite phrase encoura-

LES ÉCOLES SUISSES DE L'ÉTRANGER

L'école de Gênes menacée de disparaître (2)

La loi de 1974: la loi du nombre

Sans vouloir entrer dans les détails de la loi, je rappellerai brièvement deux points importants :

a) l'école doit comprendre :

- 1 jardin d'enfants
- neuf années d'école obligatoire à plein développement;

b) les élèves suisses doivent représenter le 30% de l'effectif total, pour avoir droit à l'aide de la Confédération.

L'école suisse de Gênes se trouve dans l'obligation de revoir son statut actuel qui est inférieur au nombre d'élèves suisses prévus par la loi et qui représente le 9% de l'effectif. En ne tenant compte d'aucun autre critère d'appréciation que celui du nombre, il faudrait envisager la fermeture

geante «d'une loi qu'il faudrait pouvoir interpréter», tombée un peu comme un bâssoffre de rideau à la fin d'une dramatique. En effet, si les responsables du Département de l'Intérieur examinent et acceptent d'emblée le plan de fermeture échelonné sur trois ans, cela peut signifier que personne au Département ne semble souhaiter d'autres solutions. Ces dernières pourtant ne manquent pas de tomber généreusement dans la corbeille aux idées.

Les membres de la colonie ont reçu des propositions positives des parents qui désirent faire un sacrifice financier plus important en augmentant l'écolage. Est-ce une bonne solution? L'école représente aujourd'hui la classe moyenne de la population et ses dirigeants ne souhaitent pas qu'elle devienne une «école de riches». Sa réputation de haut niveau ne vient pas d'une élite financière et privilégiée; elle est assurée avant tout par l'efficacité de son enseignement, de son organisation par la diffusion des valeurs démocratiques de leur pays: la Suisse. Depuis sa fondation, cela fait des générations d'enfants qui se sont établis à travers le monde et qui se souviennent peut-être de l'éducation qu'ils ont reçue à l'école de Gênes. C'est en quelque sorte une relation publique de la Suisse qui rayonne partout à l'étranger. C'est la raison pour laquelle M. Rais, président du Conseil scolaire, s'étonne que l'organisation «Pro Helvetia», qui reçoit entre neuf et dix-sept millions par an de la Confédération pour la diffusion d'une propagande de la Suisse à l'étranger, ne puisse pas inclure dans son budget une partie tout au moins des déficits de l'école car, ajoute M. Rais, nous avons aussi des programmes culturels et nous avons également sur place des structures qui permettent de recevoir toutes les expositions ou plans de travail qui seraient proposés par Pro Helvetia. Alors pourquoi ne pas les utiliser?

On a aussi l'impression là-bas que les minorités linguistiques qu'ils représentent ne font pas le poids auprès de la Berne fédérale qui est, semble-t-il, plus à l'écoute de la Suisse allemande. D'autre part, une colonie à l'étranger n'est pas politique au sens partisan du terme. Elle défend les intérêts généraux de son pays sans tenir compte des tendances des partis politiques, qui ne sont pas indispensables dans la lutte qu'elle conduit. Cependant, pour arriver à toucher les hauts responsables de sa destinée, il faudrait presque une caution politique et... la bonne!

Défenseurs des libertés démocratiques, soucieux de la bonne conduite de leurs affaires à l'étranger et d'une éthique qui fait leur réputation, nos compatriotes ne semblent pas prêts à s'engager dans le labyrinthe des grenouillages et magouillages de la politique partisane intérieure du pays. En cela ils ont raison. La politique partisane et

electoraliste qui décourage de plus en plus les citoyens offre peu d'intérêt à nos compatriotes de l'étranger. Il faut pourtant atteindre son but et c'est par la politique ou par l'opinion publique sensibilisée à leurs problèmes qu'ils arriveront à se faire entendre et... connaître! Nos compatriotes de Gênes ne sont pas des ingrats, ils remercient sincèrement la Confédération qui leur alloue les subventions en disant: «Hélas, c'est trop peu pour vivre mais assez pour mourir!»

Quelles solutions?

La loi de 1974 étrangle ceux qui se sont établis loin de leur pays depuis des générations et qui ne connaissent plus aujourd'hui le sort envieux d'une expansion économique qui permettrait de les mettre à l'abri de cette douloureuse situation d'élimination. Faut-il laisser faire? Ne pourrait-on inter-

venir en faveur de cette école en souhaitant que le sursis de trois ans soit reporté? Corriger la loi du nombre par un additif qui tiendrait compte du milieu d'influence qu'une colonie peut avoir pour le pays?

N'oublions pas que l'école suisse de Gênes est la seule qui représente à l'étranger le Tessin et la Suisse romande. Les deux minorités linguistiques devraient pouvoir infléchir les milieux influents et concernés de la Confédération vers une solution de compromis pour ensuite arriver à un accord pour une situation stable et définitive.

En aidant nos compatriotes à maintenir une image de marque de leur pays dont ils sont si fiers, nous accomplirions un devoir civique noble et généreux.

Mireille Röthlisberger

**VOIR ÉGALEMENT À CE PROPOS
LES «ÉDUCATEURS» N° 36 p. 1052
et 38 p. 1143.**

Salvador: enseignant, un métier mortel

Une situation extrêmement grave

Lors de sa session des 12 et 13 septembre 1980, le comité central SPR recevait deux collègues membres de l'Association des enseignants du San Salvador.

Impressionné par les témoignages de ces collègues et par le dossier accablant présenté, l'exécutif SPR prenait la décision de soutenir nos collègues par les deux actions qui vous sont présentées dans l'article ci-dessous.

Pour des raisons techniques, nous ne pouvons pas faire figurer dans l'«Educateur» la liste et les portraits des enseignants disparus ou assassinés. Sachez cependant que ce dossier en contient quelque 130 et que la liste s'allonge presque quotidiennement.

Il convient également de relever dans cette brève introduction que nos collègues d'autres pays de l'Amérique latine sont dans une situation tout aussi grave.

FB

Alors que nous autres enseignants romands nous débattons dans nos petites misères quotidiennes, nos collègues du Salvador subissent une répression terrible de la part des autorités militaires de leur pays. L'Association nationale des éducateurs salvadoriens révèle dans un document adressé à l'Unesco les faits suivants:

1) Depuis janvier 1978, et spécialement depuis janvier 1980, les violations des droits fondamentaux de l'homme ont pris une proportion alarmante. Le droit sacré à la vie et à l'intégrité physique est foulé aux pieds par l'armée, la garde nationale et les différents corps de police, ainsi que par l'organisation para-militaire «Orden» qui bénéficie du soutien officiel. 5000 personnes au moins ont été assassinées (paysans, ouvriers, étudiants, professeurs d'université, instituteurs, prêtres, etc.) par les autorités militaires ou des organisations clandestines de droite appuyées par l'armée entre le 1^{er} janvier et le 10 août 1980.

2) L'enseignement national a été durement frappé par la répression officielle. 33 enseignants en 1979, 84 pour la première moitié de l'année 1980 ont été assassinés. D'innombrables adhérents de notre organisation ont été contraints de quitter leur poste, voire le pays. Le 7 mai 1980, notre secrétaire au niveau national, Héctor Ramón Guardado, est abattu dans les rues de la capitale. Le 3 juillet, c'est notre secrétaire à l'organisation qui est capturé devant témoins par la police nationale. Cette dernière nie l'arrestation.

19 écoles au moins ont été investies illégalement par l'armée ou d'autres corps militaires. L'université nationale a été occupée militairement le 26 juillet et reste sous la botte.

396 écoles sont actuellement fermées dans la zone centrale et occidentale du pays, alors que dans la zone orientale, ce sont 85% des établissements qui sont

délaissés par suite des persécutions à l'endroit de l'enseignement national.

En conséquence, le document de l'association nationale des éducateurs salvadoriens qui compte 18000 affiliés sollicite de la part de l'Unesco la nomination d'une commission spéciale pour observer «in situ» les violations des droits de l'homme, que la responsabilité de la junte soit établie pour la fermeture des écoles qui porte préjudice au peuple salvadorien et que conformément à la convention de Genève, on oblige les militaires à respecter les locaux scolaires et la vie de ceux qui y travaillent, enfin qu'une aide financière soit accordée aux familles frappées par la répression.

* * *

Et nous, là-dedans? faut-il que ce soit sous nos yeux que l'on torture et assassine pour que notre quiétude soit dérangée? Faut-il dresser une liste des détails ignobles des sévices subis par les victimes? des photos d'enseignants abattus et émasculés sous le regard hébété de leurs élèves? C'étaient, ce sont nos collègues qui paient de leur vie leur volonté d'arracher un peuple à l'ignorance qui le livre pieds et poings liés à une classe dirigeante sans scrupules.

Nous proposons deux démarches pour venir un tant soit peu en aide à nos collègues

salvadoriens et à leurs familles frappées par la répression:

- 1) Envoyer le message ci-dessous à la junte militaire, au ministre de l'Education et au ministre de la Défense du Salvador avec copie à l'ambassade suisse au Salvador et à celle du Salvador en Suisse:

«Les organisations suisses d'enseignants dénoncent la répression dont sont victimes les enseignants du Salvador.

Elles demandent expressément que cessent les assassinats d'élèves et d'enseignants, que le gouvernement libère les collègues emprisonnés et que la sécurité soit assurée dans les écoles.»

- 2) Soutenir financièrement les familles des victimes en versant de l'argent au CCP/SPR 10-1978 Lausanne avec la mention «Soutien aux enseignants d'Amérique latine». La somme ainsi recueillie sera intégralement transmise à la Confédération mondiale des enseignants (CMOPE) qui se chargera de l'acheminement de ces fonds à leurs destinataires avec les précautions indispensables.

Nous publions ci-dessous une déclaration des enseignants latino-américains sur la situation tragique du Salvador.

M. Pool

Déclaration de Managua, 14 juin 1980

RÉUNION AU SOMMET DES ENSEIGNANTS D'AMÉRIQUE CENTRALE ET DES CARAÏBES SUR LA SITUATION DU CORPS ENSEIGNANT ET DU PEUPLE DU SALVADOR

Les organisations d'enseignants d'Amérique centrale et des Caraïbes qui signent le présent document, convoquées sous les auspices de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE), avec la collaboration de l'Asociación Nacional de Educadores de Nicaragua (ANDEN), pour la réunion au sommet des enseignants d'Amérique centrale et des Caraïbes, les 13 et 14 juin 1980, dans le but d'analyser la situation du peuple et des collègues enseignants du Salvador et plus spécialement, des adhérents de l'Asociación Nacional de Educadores Salvadoreños (ANDES, 21 de Junio), après avoir reçu de chacune des personnes présentes des éléments de preuve suffisants, tirés des moyens d'information les plus appropriés de chaque pays, sont convenues de formuler l'accusation ci-après et d'en saisir les plus hautes et plus reconnues des institutions internationales: l'ONU, l'Unesco, l'OIT, l'OEA, la Croix-Rouge internationale et Amnesty International ainsi que l'opinion publique de chaque pays:

En ce qui concerne le Gouvernement et ses structures et modes d'administration publique, sociale et économique, imposés par les autorités militaires du Salvador, appuyées par l'impérialisme nord-américain, les signataires déclarent:

1. Le Salvador, pays d'Amérique centrale, ayant une superficie de 21 000 kilomètres carrés et une population de cinq millions d'habitants, est caractérisé par une profonde inégalité sociale en raison du système de possession des terres dont septante pour cent sont aux mains de seize familles qui ont établi leur suprématie par un régime d'exploitation injuste excluant totalement le peuple de la possibilité de participer à la richesse nationale.
2. Depuis 1932, époque où les paysans se soulevèrent contre l'oligarchie et l'impérialisme, les classes dominantes ont réprimé dans le sang et par le feu tout mouvement de lutte populaire, massacrant trente mille paysans en cette occasion. Les gouvernements militaires suc-
- cessifs qui ont exercé le pouvoir au Salvador depuis lors torturèrent et assassinèrent des milliers de patriotes sans parvenir à écraser la volonté de lutte du peuple salvadorien.
3. La décapitalisation croissante du pays, l'absence d'investissements publics et privés, la fuite des capitaux vers les banques étrangères, le taux élevé du chômage, la stagnation de l'activité agricole, l'inflation progressive, ne sont que quelques-uns des éléments qui traduisent l'échec de ce modèle économique.
4. Le régime d'injustice sociale existant a permis en conséquence la polarisation de la société en deux classes antagonistes, dont l'une, la classe minoritaire, que nous appelons l'oligarchie, entend conserver le pouvoir économique et politique aux dépens du peuple et à cet effet, cherche à garder pour elle le privilège d'exploiter et d'opprimer, en la massacrant sans aucune discrimination, l'autre classe antagoniste et majoritaire (ouvriers, paysans et autres secteurs populaires) qui tente de se libérer du joug et de se débarrasser pour toujours de la tyrannie et du pouvoir afin de construire son propre destin.
5. Le corps enseignant salvadorien n'est pas resté à l'abri de cette action de répression, qui peut se manifester sous des formes diverses allant de la violation du droit d'organisation, de réunion, d'expression, d'autonomie et de souveraineté, à la confiscation des biens, la surveillance, la persécution, l'emprisonnement, la torture, la débauche et le viol d'enseignantes, la disparition et même l'assassinat de quatre-vingt-dix-huit (98) enseignants membres de l'Asociación Nacional de Educadores Salvadoreños (ANDES 21 de Junio) au cours de la période allant du 24 avril 1979 au 12 juin 1980.
6. L'Asociación Nacional de Educadores Salvadoreños (ANDES 21 de Junio) a été frappée traitrusement par le régime militaire et l'oligarchie qui savent que les enseignants participent pleinement à la formation de la conscience civique en ce qui concerne la liberté, l'indépendance, la justice sociale, facteurs essentiels d'une coexistence pacifique riche de solidarité et favorable à la production de biens matériels, sociaux et culturels.
7. Cette situation de répression touche non seulement le corps enseignant, mais aussi tous les secteurs de la population, paysans et professionnels, ouvriers par milliers, étudiants, religieux, et à même débouché sur l'horrible assassinat commis sur la personne de Monseigneur Oscar Arnulfo Romero y Galdamez, archevêque de El Salvador.
8. Devant ce spectacle pathétique et affligeant qui abaisse les limites de la civilisa-

tion et réduit à sa moindre expression la valeur de la vie humaine, les enseignants du monde et leurs organisations, en particulier ceux d'Amérique latine, sont tenus de donner les témoignages pratiques et effectifs de leur solidarité avec le peuple et le corps enseignant du Salvador.

La Réunion au sommet des enseignants d'Amérique centrale et des Caraïbes, convoquée par la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE), avec la collaboration de l'Asociación Nacional de Educadores de Nicaragua (ANDEN) décide:

- a) De condamner avec toute la véhémence possible le régime militariste du Salvador qui, appuyé par des forces impérialistes, a foulé aux pieds les droits de l'homme, supprimé les libertés publiques et fait appel à la barbarie et au génocide pour mater la lutte du peuple salvadorien;
- b) de réclamer la constitution et l'appui de comités nationaux de solidarité avec le peuple salvadorien;
- c) d'offrir dans les différents pays les meilleures conditions possibles aux patriotes salvadoriens en exil;
- d) de recommander à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, à Amnesty International, à la Croix-Rouge internationale et au Conseil œcuménique des Eglises, l'établissement d'une représentation permanente au Salvador jusqu'au moment où le peuple de ce pays aura la garantie de disposer des moyens nécessaires pour une libre autodétermination;
- e) de demander au Haut Commissariat des Réfugiés des Nations Unies de s'occuper le plus attentivement possible des exilés salvadoriens;
- f) de demander à tous les gouvernements et tous les organismes mondiaux de refuser tout type d'aide au régime militariste du Salvador;
- h) de lancer un appel à toutes les organisations nationales ou internationales pour qu'elles entreprennent activement et conjointement les plus diverses et les plus vastes actions de solidarité politique, morale et matérielle, avec la juste cause du peuple salvadorien;
- i) de mettre en évidence notre plus large, plus réelle et plus profonde solidarité avec l'Asociación Nacional de Educadores Salvadoreños ANDES 21 de Junio, aussi bien dans sa lutte pour la libération nationale que dans ses revendications.

Fait en la ville de Managua, Nicaragua, le quatorze juin mil neuf cent quatre-vingt.

14 signatures

Association suisse des Amis du Sonnenberg

Le Comité de l'Association suisse des Amis du Sonnenberg, qui organise entre autres les Semaines pédagogiques dans le cadre de la Lehrerverein, a siégé samedi 15 novembre à Berne sous la présidence de Paul Binkert. La 27^e Semaine pédagogique, qui s'est déroulée à Bellinzona du 13 au 19 juillet, a été un succès. Le léger déficit de Fr. 1700.— sera couvert par moitié par le SLV, les quatre autres associations se répartissant le solde.

Mme Rösl Aebischer a relaté quelques traits de l'activité du Centre du Sonnenberg près de Braunschweig. Les sessions pour jeunes, l'éducation des adultes, les problèmes de la délinquance, ont réuni de nombreux auditeurs. On a déploré le décès, survenu le 3 novembre, de Walter Schulze, un des fondateurs du Centre; il faisait partie de l'équipe qui, après la guerre mondiale, avait créé l'association appelée à s'étendre à toute l'Europe: elle s'est donné pour but l'étude de méthodes d'éducation propres à développer la compréhension internationale — nécessité plus que jamais évidente. L'initiative de Walter Schulze et de ses amis avait suscité au départ un grand enthousiasme: des sections «Sonnenberg» se sont créées dans tous les pays d'Europe, et même aux USA.

De passage à Trogen lors d'une des premières Semaines pédagogiques, Walter Schulze avait insisté sur l'importance de ces contacts, et sur les larges possibilités que détient l'école pour lutter contre le fanatisme et le racisme.

Le Comité a choisi le thème de la 28^e Semaine pédagogique internationale: elle sera consacrée à la collaboration entre l'école et les parents, sujet actuel s'il en fut: définition des compétences, collaboration possible, association de parents, expériences et possibilités. Comme chaque année une partie pratique est prévue: dessin, bricolage, rythmique, appel à la créativité, travaux à réaliser en famille, etc.

Cette 28^e Semaine aura lieu du 12 au 18 juillet 1981 au Centre du Herzberg sur Aarau.

Le Comité souhaite que des parents prennent également part à ces entretiens, qui aborderont aussi le problème des loisirs, de la législation et de l'école comme fondement de la démocratie.

Les prochains stages du Centre du Sonnenberg (Allemagne) sont ouverts aux jeunes et aux adultes, avec conditions de faveur pour les apprentis et les étudiants. Démocratie comme forme d'existence, influence des mass média, problème des minorités, développements technologiques, tels sont quelques-uns des thèmes qui seront traités de janvier à juin 1981. Certai-

nes sessions sont réservées aux jeunes de 16 à 22 ans et conviendraient fort bien pour un voyage d'étude.

A.P.

L'éducation: crise et défi

Dans la revue internationale «Sonnenberg» Walter Roy, président de l'Association britannique, s'exprime ainsi: «Afin de pouvoir venir à bout des tâches que le siècle à venir lui imposera, l'éducateur doit finalement être un internationaliste. Dans un monde qui se rétrécit sans cesse, la dimension internationale du travail de l'éducateur est de la plus grande importance. Le travail fourni dans ce sens par le Sonnenberg au cours des 30 dernières années, malgré les difficultés inévitables pour trouver des moyens financiers toujours plus importants, est un exemple positif pour le travail pédagogique réalisé dans le monde entier. Les thèmes des sessions, l'étendue de la gamme des questions soulevées, leur rapport avec l'actualité et l'avenir, l'effort constant pour non seulement définir des problèmes, mais également pour discuter dans un cadre international des possibilités de solution, ont donné des résultats appréciables. La rencontre de pédagogues en provenance de beaucoup de pays dans le but d'échanger leurs opinions et leurs expériences a toujours été un élément important du travail du Sonnenberg. Le fait que des enseignants et des participants relevant d'autres professions que celles ayant trait à l'éducation aient eu, au cours de ces dernières années, de plus en plus fréquemment la possibilité de se rencontrer au Sonnenberg, est aussi prometteur pour le développement futur. Les enseignants doivent non seulement discuter entre eux, mais également avec d'autres. Un autre abîme peut alors être comblé entre ceux qui consacrent leur activité quotidienne à l'éducation et ceux qui en sont les bénéficiaires. La constatation que trois décennies après sa création le Sonnenberg attire encore des milliers de participants — jeunes et moins jeunes — de toutes les professions possibles, de provenances sociales très diverses, de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud, nous remplit d'espérance pour l'avenir. Jeter des ponts en vue d'une meilleure compréhension entre les nations, les races, les religions, les générations et les professions n'est pas une vue romantique, mais un travail de tous les jours qui s'effectue ici. C'est peut-être la meilleure base pour relever les défis qui nous sont lancés.»

Walter Roy
président de l'Association «Sonnenberg»
de Grande-Bretagne

Conformément à la décision du Congrès (mesure transitoire), le Comité cantonal invite ceux et celles qui s'intéressent à la place de

COLLABORATEUR DU COMITÉ CANTONAL

à prendre tous renseignements à ce sujet auprès du secrétaire général et à faire leurs offres de service par lettre adressée au président de la Société pédagogique vaudoise.

Prendre rendez-vous avec le secrétaire général en lui téléphonant à son bureau (021/27 65 59) ou mieux, chez lui le matin vers 7 h. (021/32 18 48).

Adresse du président SPV: M. Michel Gaudard, Allinges 2, 1006 Lausanne.

Semaine de contact parents-enseignants

La semaine du 17 au 22 novembre a été marquée par une opération dite «contact parents-enseignants» organisée par le GREP (groupe de réflexion parents-enseignants) sous l'autorité de l'Association des parents d'élèves (APE). Représenté au sein du GREP et consulté au sujet du courrier qui vous a été adressé à cette occasion, le Comité cantonal avait formulé clairement d'expresses réserves: moment choisi, également sur une seule semaine, insistance excessive... S'il avait refusé que le nom de la SPV figure dans la circulaire, il ne s'était cependant pas opposé formellement à l'envoi, dans l'espérance que ses remarques seraient écoutées. Tel n'a pas été le cas.

Le Comité cantonal est et reste favorable aux rencontres des parents et des enseignants de leurs enfants. L'une des conditions de la réussite est cependant de respecter pleinement la liberté du maître de prévoir ou non de telles réunions et de les organiser où, quand et de la manière qu'il juge opportun.

Si, pour éviter d'être accusé d'un éventuel échec, le Comité cantonal n'est pas intervenu plus tôt, il n'en regrette pas moins vivement le pas de clerc qu'a constitué la semaine de contact parents-enseignants. Il souhaite qu'elle ne nuise pas au développement d'une pratique en soi louable, lorsque le contexte local et la personnalité du maître la rendent souhaitable. Dans la mesure où il poursuivrait une collaboration au sein du GREP, le Comité cantonal veillera à ce qu'un nouveau mode de travail et de consultation des associations ne permette pas la répétition d'une bavure aussi fâcheuse.

Comité cantonal

TRIBUNE LIBRE

Des pressions intolérables...

Lu dans un journal vaudois:
COMITÉ CONTRE LA SEMAINE DE CINQ JOURS

«...Il comprend des représentants des seuls partis bourgeois... ainsi que des enseignants de tous les niveaux, y compris des hautes écoles. Leur nom n'a pas été divul-

LE BILLET DU PRÉSIDENT

Oui à la semaine de cinq jours à l'école

Le peuple vaudois a massivement accepté le principe de la semaine de cinq jours à l'école, ceci malgré les attaques de certains contre les instituteurs — 79650 oui, 52494 non.

Ce succès appelle quelques commentaires:

- le travail de l'instituteur est apprécié, en fin de compte, à sa juste valeur, on lui fait confiance;
- le citoyen, en acceptant cette réduction d'horaire, a montré qu'il était favorable à l'allégement des programmes;
- le peuple vaudois, tout en faisant confiance à l'école, n'est pas opposé, au contraire, à certains changements; ceci est de bon augure avant le débat sur la réforme de structure de l'école vaudoise.

Rappelons pour mémoire que voilà deux ans, l'AD SPV mandatait le CC pour faire «quelque chose» en faveur de la semaine de 5 jours. C'est chose faite! L'important reste à faire. L'allé-

gement des programmes, nous en sommes convaincus, est possible, même si la chose n'est pas facile. La «philosophie» qui accompagne les enseignements rénovés est essentielle et ne saurait être remise en question. C'est au niveau des objectifs qu'il faut agir en ayant comme but final le maintien de la qualité de notre école. Cela doit être possible puisque d'autres cantons ont parfaitement réussi cet exercice.

Pour le CC, comme pour vous collègues, le travail va commencer: cette opération nous engage et nous devons la mener à chef, nous avons tout à y gagner. Par ailleurs, l'année prochaine nous réserve encore d'autres échéances importantes, en particulier la réforme de structure de l'école vaudoise. Là aussi, nous avons à réaffirmer notre position; de toutes façons, la réforme et la semaine de cinq jours devront être «traitées» de manière globale.

Je vous souhaite, je nous souhaite tout de bon pour l'an prochain.

Michel Gaudard
Président SPV

Commission de formation continue vaudoise

Voici revenu le temps de faire vos propositions pour l'année 1982. Ces cours répondent à un besoin, puisque plus de mille enseignants les ont suivis cette année.

LA CFCV ATTEND DONC VOS SUGGESTIONS POUR LE 12 JANVIER 1981

D'autres formules sont à disposition au bureau CFCV 1295 Mies.

Voir enquête page suivante.

gué étant donné les «pressions intolérables qu'exercent la Société pédagogique vaudoise et l'«Educateur» sur ceux qui osent émettre des avis divergents en cette matière»...»

Ma première réaction a été un éclat de rire!... Ainsi, la SPV et l'«Educateur» font peur et exercent des pressions intolérables sur les enseignants... Et personne parmi les collègues des autres cantons n'a pris la défense de ces opprimés, même pas au niveau des comités, soucieux de la défense des libertés individuelles? Ce serait navrant et angoissant si ce n'était aussi ridicule!...

Veut-on faire croire que des enseignants, chargés de former leurs élèves à l'esprit critique, au respect de la démocratie — et donc de l'opinion des minorités — au savoir-faire et au savoir être, n'auraient pas le courage de leurs opinions? que ceux à qui l'on confie nos enfants pour leur instruction, mais aussi pour une part de leur éducation, sont des éducateurs qui professent le «faites ce que je dis mais pas ce que je fais» alors que la valeur de l'être domine le savoir-faire?

C'est vraiment n'importe quoi...

Janine Ivanoff-Zbinden

Proposition de cours de formation continue pour l'année civile 1982

(cours nouveau/renouvellement d'un cours/suite à donner à un cours)

Titre: _____

Descriptions: _____

Enseignants concernés: _____

Animateur[s]: (nom, adresse complète, téléphone, qualité): _____

Autres renseignements souhaités:

— Forme et durée: _____

— Dates ou période: _____

— Horaire: _____

— Lieu: _____

Autre remarques et suggestions: _____

Nom, adresse complète, téléphone, qualité du (des) proposant(s): _____

Date: _____ Signature: _____

AVEPS - Hiver 80-81

SKI DE STATION: SAINT-MORITZ 1981

Dates: du 5 au 11 avril 1981.

6 jours en pension complète à l'Hôtel La Margna (1^{re} catégorie).

Ski de piste sous la conduite de moniteurs expérimentés et connaissant la région et qui vous permettront d'atteindre les pistes prestigieuses de Corviglia, Piz Nair, Sils, Corvatsch, Diavolezza, Lagalb, etc.

Forfait: **Fr. 518.—**

Ski de fond: le plateau de la Haute-Engadine offre plus de 150 km de pistes balisées et entretenues, de plus quantité d'excursions sont possibles.

Forfait: **Fr. 432.—**

N.B.: face aux augmentations des prix de l'Hôtel et remontées mécaniques nos prix ont dû être adaptés!

Renseignements et inscriptions: Pierre Rheimer, Côtes du Bochat 24, 1093 La Conversion.

SKI DE FOND EN FAMILLE À CHAPELLE-DES-BOIS

Le cours de ski de fond en famille à Chapelle-des-Bois ne pourra plus être organisé.

Les vacances scolaires françaises seront, dès cette année, également étaillées pour la période hivernale.

D'autre part les demandes de plus en plus nombreuses amènent la direction du Centre Ecole de ne plus accepter les groupes de plus de 12 personnes pendant les périodes dites de haute saison.

Le Centre Ecole de ski de fond de Chapelle-des-Bois reste ouvert à n'importe qui. Rappelons que les stages débutent le dimanche après-midi pour se terminer le samedi après le repas de midi.

Pour tous renseignements: téléphone 89 20 19 au Centre Ecole pendant les heures des repas.

Du nouveau à Chapelle-des-Bois

Il vient d'être créé dans ce petit village français de l'autre côté du Risoux la première école de raid.

Activités de cette école:

- formation à une pratique autonome du raid nordique;
- formation de cadres;
- organisation de raids à caractère particulier;
- initiation au ski-orientation.

Pendant nos vacances scolaires, l'école de raid organise:
du 21 au 28 décembre 1980 et du 28 décembre au 3 janvier 1981:

Initiation à la randonnée: 3 jours de perfectionnement technique à l'école puis 3 jours de randonnée.

du 15 février au 22 février 1981, du 5 au 12 avril 1981:

raids pour adolescents: réservé aux jeunes de 13 à 16 ans.

du 16 au 19 avril 1981:

raid automne: itinéraires et distances improvisés en fonction du temps et des conditions, couche en cabanes forestières ou sous tente.

Pour tous renseignements: Ecole jurassienne de raid, Combe des Cives, **Chapelle-des-Bois**/France 25240 Mouthe.

Henri Clot, Chantavril 3, 1260 Nyon

SKI STATION ZERMATT

Dates: du lundi 6 au samedi 11 avril 1981.

Prix de base: Fr. 430.— comprenant les 6 jours en demi-pension à l'Hôtel Schweizerhof, le ski sous conduite de moniteurs expérimentés, qui vous feront découvrir toute la région zermatoise y compris le Petit-Cervin (3900 m: plus haute installation d'Europe) et l'abonnement sur toutes les installations de remontées mécaniques.

Le nombre de places à notre disposition étant très limité, les inscriptions seront donc prises en considération dans l'ordre d'arrivée.

Renseignements et inscriptions par écrit chez:
Pierre-Alain Favez «Beaupomme» 1604 Puidoux.

Ski de fond



Vacances des jeunes est une association créée en 1958 par des membres de l'enseignement primaire vaudois.

Elle a construit à la Vallée de Joux, commune du Lieu, un bâtiment qui porte le nom de Centre Marcel Barbey en souvenir de son fondateur et premier président.

Le Centre Marcel Barbey est situé à 1100 m d'altitude dans une région favorable à la pratique du ski de fond. La maison peut recevoir 40 personnes; elle est confortable.

En dehors des périodes de vacances scolaires

pendant lesquelles elle organise des séjours de vacances, l'association loue le Centre Marcel Barbey à des classes pour des semaines de ski et pour d'autres camps au printemps ou en automne (prix de location Fr. 8.— par personne et par jour, chauffage et électricité compris).

Les collègues qui désirent d'autres renseignements peuvent écrire au Secrétariat de *Vacances des jeunes*, 12 avenue de Montoie, 1007 Lausanne, ou téléphoner au 021/25 31 55 entre 9 h. et 11 h. du lundi au vendredi ou, en dehors de ces heures, au 021/22 93 31.

VAL-D'ISÈRE 1981

Etant donné le renchérissement de la pension de 20 % et la diminution générale des prestations hôtelières (plus aucun repas servi à midi), l'organisation du cours de Val-d'Isère est momentanément suspendue.

ASEP (Association suisse d'Education physique).

St-Moritz - 2^e âge: Un groupe romand est invité à s'associer aux participants des cours de ski de printemps de l'Association st-galloise d'Education physique à St-Moritz.

Dates:

Cours N° 4, du mercredi 8 avril au dimanche 12 avril 1981.

Cours N° 5, du dimanche 12 avril au jeudi 16 avril 1981.

Possibilité de prendre part aux deux cours.

Pension: Hôtel Laudinella, St-Moritz-Bad.

Coût: 4 × Fr. 30.— pour couche et petit déjeuner copieux = Fr. 120.—. En plus: dîner sur les pistes, souper libre mais possible à l'hôtel et cartes journalières à tarif réduit, selon destination.

Champs de ski: Corviglia-Piz Nair, Trais Fluors, Corvatsch, Diavolezza-glacier Morteratsch, Lagalb et Furtschellas.

Activités: Ski en groupe conduit ou ski libre.

Natation, enseignée ou libre.

Excursions à ski (Piz Palü).

Ski de fond. Débutants acceptés, mais enseignement en allemand.

Indemnités: Pour les collègues du 2^e âge (40 ans et plus), le cours est réputé cours de perfectionnement et une indemnité fédérale est versée: **Fr. 15.— par jour, Fr. 10.— par nuit.**

Inscription: provisoire de suite et jusqu'au 10 janvier, définitive pour le 10 février avec paiement de la taxe de base de Fr. 120.—. Taxe de désistement de Fr. 20.—.

Organisation: J. P. Paquier, Villardiez 18, 1009 Pully. Tél. (021) 28 49 78 de 19 h. à 19 h. 30.

ANIMATEURS DE CLASSES DE NEIGE ET DE CAMPS DE SKI

Stage

Les CEMEA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active) organisent un stage pour animateurs de classes de neige et de camps de ski, **du 27 décembre 1980 au 4 janvier 1981** à Buttes (NE).

Age d'admission: 18 ans révolus.

Délai d'inscription: 3 semaines avant le début du stage.

Prix: Fr. 400.—, prix pouvant être discuté et faire l'objet d'un arrangement.

Renseignements et inscriptions:

Groupeement vaudois des CEMEA, 1145 Bière, tél. 021/77 52 58.

Association suisse des CEMEA, rue des Granges 7, 1204 Genève, tél. 022/27 33 35.

UN STAGE «NEIGE»

C'EST QUOI?

Le stage «Neige» est né de l'envie de pouvoir proposer aux enfants qui vont en camps de ski autre chose que le «ski-consommation, forfait-à-amortir, bistro, film, corvées, nuits courtes, accidents...»

Les animateurs CEMEA de ce stage proposent divers axes de recherche et de travail.

— Ce stage n'est pas basé sur l'apprentissage technique du ski; **mais** sur la pédagogie du ski avec des enfants, sur l'animation d'un groupe de jeunes skieurs.

— Ce stage n'est pas une suite de cours théoriques, **mais** une réflexion collective, où cha-

que participant, se référant à ses propres expériences, et au vécu commun du stage, partage et confronte ses idées, que ce soit au niveau de la vie collective, de l'influence du climat de montagne sur l'organisme, de la sécurité affective et matérielle qu'impliquent des activités en montagne...

— Ce stage n'est pas un lieu où on ne pratique que le ski de descente, **mais** aussi le ski de fond, la découverte de la nature, du milieu humain et naturel, les raquettes, on joue dans la neige, on profite de l'élément dans lequel on se trouve pour y faire diverses activités.

— Ce stage n'a pas un programme défini à l'avance, **mais** chacun participe à l'élaboration et à l'organisation des journées.

— Ce stage n'est pas basé uniquement sur les activités dans la neige, **mais** on y fait des activités à l'intérieur: jeux de veillées, activités manuelles, d'expression...

Ce stage en est à sa 4^e édition. D'une station dans les Alpes, il est passé à une station dans les Préalpes. Celui de 1980 aura lieu à Buttes, dans le canton de Neuchâtel, au pied du Chasseron.

Lieu qui rassemble les divers éléments propres à ce que nous souhaitons: vivre un séjour à la neige dans une vue d'éducation globale basée sur les principes de l'éducation nouvelle.

M. Gilliéron

Rédactrice de la rubrique vaudoise:

M^{me} Monique Schafroth, Praz-Bérard 13, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

Compte rendu de l'A.G. du 26 novembre 1980

Sans publicité, sauf celle que nos collègues transmettent dans les salles des maîtres (merci !), les admissions maintiennent leur rythme de croisière.

Au chapitre des **communications**, à noter l'annonce d'un nouveau départ du

Mouvement de la Fonction Publique:

Un certain nombre de syndicats de fonctionnaires prépare une action pour l'obtention de revendications visant en particulier :

- la semaine de 40 heures,
- la 5^e semaine de vacances,
- le déplafonnement (faire sauter la barre des 12 annuités).

Si les enseignants primaires se joignent à ce mouvement, il s'agira pour eux de traduire ces revendications pour leur secteur. Cela pourrait être :

- l'allégement de l'horaire,
- l'amélioration des salaires,
- ...

Ces deux points feront l'objet de discussions et de décisions lors de **l'assemblée générale du 26 janvier 1981**.

Statuts SPG

Il s'agissait de points relativement mineurs, d'améliorations rédactionnelles ensuite de la consultation d'un juriste. Un seul article présentait une réelle modification. Celui relatif à la qualité de membres. L'amendement proposé aurait permis d'accueillir au sein de notre association toutes les personnes « employées » par le Département, c'est-à-dire nos collègues des activités para-scolaires, les remplaçants, etc. Un examen plus approfondi du statut d'employé nous a fait découvrir qu'il recouvrirait un personnel très mobile dont le nombre est difficile pour ne pas dire impossible à évaluer.

Par ailleurs, l'appartenance à la SPR à travers la SPG posait également quelques problèmes. Dans ces conditions, le comité a retiré son amendement. L'art. 4 reste inchangé. Les statuts ont été transmis pour impression, ils seront distribués à nos membres dans le courant du printemps.

Charte des équipes pédagogiques

Après une entrée en matière votée massivement, la charte reçoit l'aval de l'assemblée. Suppression aussi de quelques « en principe » et refus de l'art. 1.4.2 :

Cela implique que tous les membres de l'équipe travaillent en principe à plein temps.

Vu l'heure tardive, le règlement des équipes n'a pas été soumis à l'assemblée. On trouvera la version définitive ci-dessous. Le comité a reçu mandat de **transmettre la charte à la direction de l'enseignement primaire.**

L.U.

1. DÉFINITION

- 1.1. Une équipe pédagogique est formée d'enseignants ayant pour but une approche et une pratique pédagogiques communes.
- 1.2. Les nouveaux brevetés peuvent être membres d'une équipe pédagogique.
- 1.3. Les membres d'une équipe pédagogique se choisissent librement et désignent le(s) enseignant(s) qui peut(vent) être détaché(s) de sa (leur) classe pour fonctionner

comme enseignant(s) complémentaire(s) durant l'année scolaire.

- 1.4.1. En principe, pour la bonne marche de l'équipe pédagogique, un tournus est établi afin que chaque membre puisse, s'il le désire, assurer la charge d'enseignant complémentaire.
- 1.5. Une équipe pédagogique implique :
- 1.5.1. Un accord préalable sur un projet pédagogique précisé et redéfini par l'expérience.
- 1.5.2. Une entente sur les objectifs découlant de la LIP articles 4 et 5.
- 1.5.3. Une communication et un partage des expériences et des techniques.
- 1.5.4. Un engagement commun face aux enfants.

2. FONCTIONNEMENT

- 2.1. Pour autant que les conditions ci-dessus soient réunies, la garantie de fonctionnement d'une équipe pédagogique est d'une durée minimum de cinq ans.
- 2.2. L'équipe pédagogique définit et gère son fonctionnement interne.
- 2.3.1. Les équipes pédagogiques ont besoin d'une demi-journée mensuelle de décharge pour un travail en commun.
- 2.3.2. Le lieu et l'ordre du jour sont fixés par l'équipe de même que la participation d'intervenants extérieurs.
- 2.4. Chaque équipe gère son budget de fonctionnement.

LU POUR VOUS DANS LA SCHWEIZERISCHE LEHRERZEITUNG

Là où le bât blesse le plus...

Le malaise professionnel que nous ressentons est aussi présent chez nos collègues suisses alémaniques et même parmi nos collègues allemands.

Une enquête faite à Munich révèle que si environ 80 % des maîtres se disent satisfaits par leur profession, 5 % s'estiment très satisfaits, en revanche 10 % en sont plus ou moins satisfaits et 5 % sont très mécontents et désireraient changer de métier si c'était possible. (A titre indicatif 15 % du corps enseignant genevois représenterait environ 270 personnes.)

La surcharge professionnelle proviendrait selon eux de plusieurs facteurs, j'en citerai quelques-uns.

Surcharge des effectifs

cité par 83 % des maîtres

Surcharge des programmes

cité par 73 % des maîtres

Surcharge administrative

cité par 65 % des maîtres

Trop de réformes et de recyclages

cité par 58 % des maîtres

Formation initiale lacunaire

cité par 40 % des maîtres

Problèmes de discipline	cité par 28 % des maîtres
Problèmes avec les parents	cité par 5 % des maîtres

Conclusion: il convient de prendre des mesures pour diminuer le stress professionnel des maîtres, pas seulement au bénéfice de l'enseignant mais au profit de l'élève qui est directement concerné. Une école plus «humaine», où l'enfant a du plaisir à étudier et à vivre passe par l'«humanisation» des conditions de travail du maître.

Le niveau de l'école baisse-t-il vraiment?

On entend quelquefois dire que le niveau de l'école est en diminution constante, on parle de baisse de rendement.

On pourrait en effet constater que le nombre moyen d'erreurs d'une dictée a augmenté en 20 ans, mais cet arbre ne doit pas cacher la forêt.

L'école a changé: on apprend en fait plus de choses mais les priorités ont été déplacées. La créativité de l'enfant, son habileté à manier la langue, sa capacité de communiquer priment l'exactitude de l'expression écrite.

Dans l'étude des sciences naturelles aussi on a passé du simple dessin des fleurs et de leur observation à une approche quasi scientifique beaucoup plus large de notre environnement.

On ne peut plus comparer l'école de notre enfance à l'école d'aujourd'hui.

De tous temps d'ailleurs, les professeurs se sont plaints d'une baisse de niveau: en 1913 les maîtres bâlois s'inquiétaient déjà de la baisse de rendement en arithmétique, les élèves ne savaient plus effectuer les quatre opérations...

Dénoncer la baisse de niveau de l'école revient à regretter le bon vieux temps: on regarde le passé avec des lunettes sélectives et on oublie de considérer l'ensemble de la situation.

Même métier, mêmes soucis

Nous retrouvons chez nos collègues d'outre-Sarine les mêmes préoccupations que les nôtres; nous nous apercevons avec un étonnement mêlé de soulagement que nos difficultés sont les leurs. Leurs expériences, leurs réflexions peuvent nous enrichir aussi. Et pour reprendre l'expression de notre collègue allemand, le langage «humain» est un langage universel dans lequel nous pouvons tous nous retrouver. La barrière linguistique et culturelle est une fausse barrière: l'école suisse est UNE.

Erica Louis

Nouveau dictionnaire en 2P ou les tribulations de l'enseignement rénové du français

Le «dictionnaire actif», selon les auteurs, est un dictionnaire de l'enfance. De quoi donc est fait l'univers de l'enfant?

D'IMAGES PERPÉTUÉES...

- *De Caroline (qui) se met en colère quand on ne fait pas ce qu'elle veut;*
- *de Jacques (qui) est adroit (et qui) gagne souvent;*
- *de scouts (qui) savent allumer un feu (et d'un) papa (qui) essaie d'allumer sa cigarette;*
- *d'une grand-mère (qui) tricote (et d'une) sœur (qui) s'est piquée le doigt en enfilant une aiguille;*
- *de deux garçons (qui) se bagarrent (et qui) seront punis si le maître les voit (!);*
- *de petites filles (qui) jouent à la balle (et de) garçons (qui) jouent au ballon;*
- *de Claudine (qui) dès qu'elle a fini ses exercices se tourne vers Gérard pour bavarder.*

Eternelle Eve! Voilà pour l'égalité des sexes... Ah! J'oubliais *mon frère (qui) balaie la cuisine pour aider maman*. Celle-ci, devenue mère, se laisse définir de façon déconcertante:

- *c'est ma mère qui m'a donné naissance...*

PERMETTRE À L'ENFANT DE S'EXPRIMER AVEC SON VOCABULAIRE

Son bébé pesait six livres. Plus tard, il s'est mis à *barbouiller à la maternelle*. En 2P, il chercha dans son dictionnaire actif si «maternelle» était éventuellement l'école enfantine qu'il venait de quitter, mais resta sur sa faim: le mot ne s'y trouvait pas...

Il fit aussi des tours de *manège*, jamais de carrousel! Le jeudi, il ne prenait pas le bus, mais *l'autobus*. En revanche, depuis que c'était admis, il *causait, causait, causait, moins que Christine et Michèle* cependant.

Un dimanche, le terrain de football était gras. Tous les joueurs étaient couverts de boue. De retour à la maison, il apprit qu'il fallait *mettre un peu de sel dans la cuisine* et qu'il devrait aussi *remplir le pichet quand il serait vide*. A vrai dire, depuis le jour où, en feuilletant des *livres (qui) ont beaucoup de pages*, ainsi que son dico, il tomba par hasard sur de la vaisselle illustrée en couleur: «*pichet*», somme toute, ressemble à un pot...

Adolescent, il fut mortifié qu'Agnès lui dise que c'était *très laid (de mettre) une cra-*

vate marron avec un costume bleu. Il lui semblait pourtant avoir mis une cravate brune...

PETIT ÉLÈVE DEVIENDRA GRAND

Marié, père de famille, il acheta *tous les matins le journal*, alors que sa femme, la maman des petits, lisait des *revues*. Un soir, ses enfants lui dirent: «Tu sais, papa, aujourd'hui on a lu à l'école *la légende de Roland, un chevalier de Charlemagne*.» Quel soulagement de constater que l'école enseigne encore l'Histoire! Peu après, il resta songeur lorsque sa voisine lui apprit que ses enfants *manifestaient leur mécontentement en défilant dans les rues*, lui qui les croyait simplement en désaccord avec la société. Mais il devint franchement perplexe quand sa fille lui annonça:

— Tu sais, papa, quand *Paul aura fini son apprentissage, il sera ouvrier comme son patron* (!).

En attendant ce paradis, Paul rêve d'acheter *une grosse moto comme celle de la police*...

Etrange ouvrage, *premier univers culturel*, offert aux élèves de 7-8 ans.

Caroline, maîtresse d'école!

(En italique: citations tirées du livre.)

ENSEIGNEMENT RÉNOVÉ (?) DU FRANÇAIS

Tiens donc!

L'imprimerie du Journal de Genève a été sollicitée par la DEP pour éditer la brochure «*Un nouvel enseignement du français*» destinée aux parents.

Insigne honneur.

Dans la rubrique «*orthographe*» on peut lire:

— Où va-tu?

On peut le demander à la lettre S...

Première réponse: On me fait passer à gauche...

Deuxième réponse: On me fait passer à l'as... (Là, il doit y avoir une question de prix.)

Quant aux maîtres, qui gagnent suffisamment, ils prendront dans leur coefficient temporel contesté, le temps de rajouter les «S» qui manquent, histoire de les remettre à leur juste place.

Lent, je passe...

M. A.

Programmes romands: comment s'en sortir?

L'apparition de nouveaux programmes romands supposant l'apprentissage de notions nouvelles et l'introduction de démarches actives cause des soucis aux enseignants. Hier, c'était la mathématique, la principale responsable, demain la musique, l'environnement et surtout le français prendront la relève...

A l'heure où beaucoup d'entre nous doutent de ne plus pouvoir remplir leur contrat de travail et se culpabilisent de ne pouvoir tout faire, nous osons vous soumettre un projet (**à titre d'exemple et sans prétention**) de programme math 6^e, issu de notre groupe de travail.

Une dizaine d'enseignants ruraux (4-5-6^e), réunis plusieurs fois sous l'égide du SRP, a tenté d'élaborer un «programme commun» aux trois degrés, à partir des 3 classeurs et 2 livres d'exercices de nos élèves, des trois méthodologies et plans d'études pour le maître. En pratiquant ainsi, nous avons été amenés à extraire de toutes les notions du programme (4-5-6^e) les éléments essentiels, les **acquis fondamentaux**, notions à considérer par le maître comme vitales et obligatoires, donc notions à être sues parfaitement par l'élève. A noter, toutefois, que le reste, utile pour le développement général des élèves, ne doit pas être abandonné mais exercé dans un esprit de réflexion, et non d'apprentissage systématique.

A vous de nous faire savoir si ce principe des acquis fondamentaux, à prévoir par discipline et par degré, n'est pas, pour l'avenir, LA SOLUTION au problème soulevé.

Dans l'attente de vos réactions.

J.-J. Walder, Hermance
Y. Delieutraz, Aire-la-Ville

ACQUIS FONDAMENTAUX «MATH 6^e»

ER utilisation des signes;

NN 4 op: calcul, estimation, évaluation, encadrement Mult. & Div. (caractères de divisibilité);

NR 4 op: calcul, estimation, évaluation, encadrement; applications affines; notions de fractions;

ER cheminement; chaînes; additions;

EF «tables» à construire et analyser; combinatoire; graphique; moyenne arithmétique;

DE coordonnées; translation, symétrie, rotation;

Quadrilatère et Triangles: aire et périmètre; polygones; notions de volume.

P.-S.: la plupart des notions ont déjà été vues dans les degrés inférieurs.

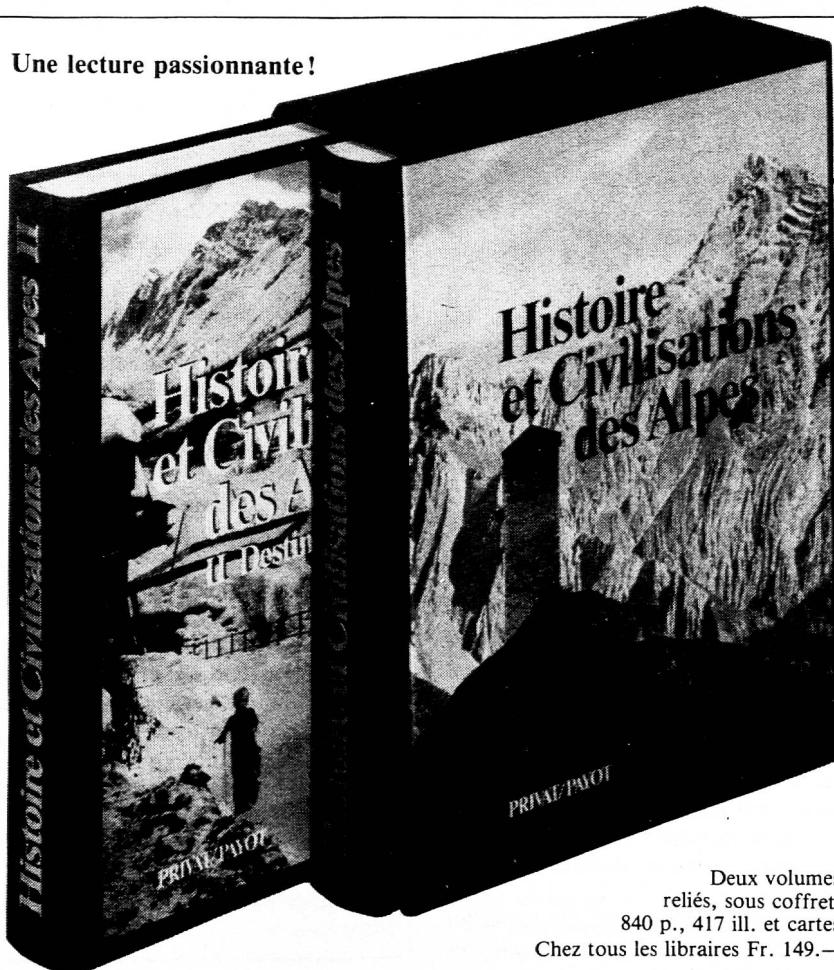
Maîtres principaux,

AVEZ-VOUS RENVOYÉ LE QUESTIONNAIRE SUR LE PRINCIPALAT?

Délai: 18 décembre 1980

Rédactrice de la rubrique genevoise:
Mme Liliane Urben, c/o SPG, bld
Georges-Favon 14, 1204 Genève.
Tél. (022) 29 26 60.

Une lecture passionnante!



Deux volumes reliés, sous coffret,
840 p., 417 ill. et cartes
Chez tous les libraires Fr. 149.—

Le premier ouvrage de synthèse pluridisciplinaire sur la présence de l'homme dans le milieu alpin

Les auteurs:

J.-F. Bergier, Zurich
P. Guichonnet, Genève
P. et R. Hainard, Genève
E. Lichtenberger, Vienne
A. Niederer, Zurich
G.-B. Pellegrini, Padoue
B. Prost, Lyon
R. Ruffieux, Fribourg
M.-R. Sauter, Genève
D. Van Berchem, Genève
A. Wandruszka, Vienne

Bon de commande

Je soussigné (e)

Nom: _____

Rue: _____

N° postal: _____ Localité: _____

commande _____ ex. de «Histoire et Civilisations des Alpes» au prix de Fr. 149.—

Signature: _____

A retourner à votre librairie ou à la Librairie Payot, case postale 3212, Lausanne

Comité central VII

Séance du 20 novembre 1980

RACHAT À LA CAISSE DE PENSIONS

Nous avons reçu une réponse à notre lettre envoyée à la caisse de pensions (cf «Educateurs» N°s 32 et 36). Le responsable principal de la Caisse nous écrit qu'une enquête sera faite dans le service concerné dans le but de savoir ce qui a pu se passer.

INITIATIVE FCOM-CRT

Le comité d'organisation a pris bonne note de notre adhésion. Nous avons donc dix-huit mois pour récolter le nombre de signatures nécessaire. L'effort maximum sera donné d'ici aux prochaines «grandes» vacances.

Dans notre canton, des communiqués de presse paraîtront prochainement dans la presse locale afin de renseigner la population sur les buts visés par cette initiative fédérale.

Au niveau de notre syndicat, nous envisageons, dans un premier temps, diverses actions de récoltes (par le biais des correspondants de collèges, de récoltes lors d'assemblées de district, lors de l'AG générale cantonale du printemps 1981, etc.).

Une information régulière sera faite par notre journal.

ENTRETIEN DIP/SAE-SPN

Nous proposons de traiter, entre autres, les sujets suivants :

Séance commune SNEPP-VPOD - SAE-SPN

INÉGALITÉ(S) ENTRE FILLES ET GARÇONS, HARMONISATION DES PROGRAMMES

Nos collègues sont également sensibilisés à ce problème : une commission du SNEPP a résumé les conclusions auxquelles elle est parvenue dans un rapport qui nous sera communiqué très prochainement. Ce rapport constate l'existence réelle de différences assez profondes.

Le SNEPP propose la création d'une commission commune et paritaire — à laquelle viendrannoient «s'ajouter» des représentants des maîtres de travaux manuels et des maîtresses de travaux à l'aiguille — qui reprendrait ce problème fondamental. Pos-

- décharges horaires, en général (en fonction de l'âge, pour cause de maladie, pour incapacité de travail momentanée, pour le perfectionnement, à l'université aussi, ainsi qu'un alignement section P et sections CSM).
- «passage mathématique» 4^e préprofessionnelle - école(s) de métiers;
- l'école romande sera-t-elle... romande malgré la recrudescence des divers cantonalismes?
- mode(s) de désignation des délégués dans les diverses commissions cantonales, romandes voire helvétiques...
- réexamen des diverses étapes de la sélection aux niveaux 5 et 6 (entre autres la date des épreuves...)

SURCHARGE SCOLAIRE

Le réexamen du rapport (cf «Educateur» N° 38) sera entrepris dès la prochaine séance.

A ce propos un début de «réactions» ou de réponses au thème commun traité dans le numéro 38 va nous fournir des renseignements précieux sur la situation actuelle.

J'ouvre dans ce numéro une rubrique intitulée «Dossier surcharge». La balle est dans votre camp.

J.-P. Buri

tulat «motivant»: l'école ne doit pas être l'agent de transmission des traditions discriminatives entre les deux sexes, ni dans un sens ni dans l'autre (!)

La décision de principe quant à la constitution de cette commission sera prise lors du prochain comité central.

SÉLECTION EN 5^e ET 6^e ANNÉES

Identité des positions des deux syndicats. Tous deux songent de plus en plus à retirer

leur(s) représentant(s) qui «participent» à l'élaboration des épreuves diverses prévues à cet effet. L'éventualité d'une demande conjointe au DIP, assortie d'une information à la population, est évoquée.

Nouveau thème de discussion et nouvelle prise de position en vue de notre prochain CC.

Un groupe de travail commun et paritaire est également proposé par le SNEPP.

(Qui peut encore prétendre à un refus de collaboration entre les deux syndicats?)

RÉPARTITION OU DISTRIBUTION DES VACANCES

Compétence communale... Autonomie des communes...

D'autres s'y sont déjà cassés les dents...

La discussion s'engage plus «réalistement» vers l'analyse de la fourchette des 60 (?) à 72 jours ouvrables «laissés aux bons soins des commissions scolaires». Il apparaît à tous les membres réunis que le fait de ne pouvoir «ratrapper» les jours fériés légaux «perdus» est très contestable!

De nouvelles démarches seront entreprises dans ce sens...

RETRAITE «NOUVELLE»

La prochaine séance du SNEPP aura à son ordre du jour l'étude de notre texte de travail préparé en vue de l'enquête que nous projetons (à la plus grande échelle possible) dans le but de connaître les désirs réels et actuels des intéressés dans ce domaine de la retraite. Nos collègues du secondaire (SNESP) nous feront également connaître leur décision positive ou négative de participation à cette enquête.

LANGUE II

De la discussion générale ressort une réelle inquiétude unanime. Le problème est inscrit au nombre des sujets à traiter prochainement.

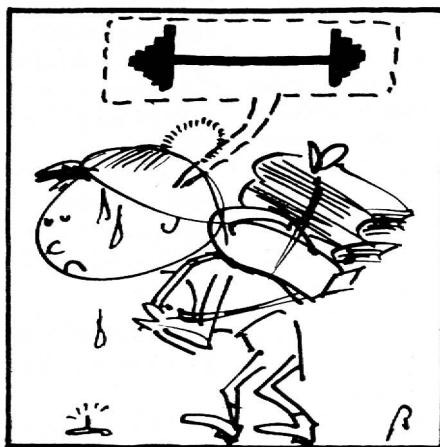
INITIATIVE POUR LA PROTECTION CONTRE LES LICENCIEMENTS

Le SNEPP-VPOD suit l'USS (qui ne soutient pas cette initiative). Toutefois, nos collègues se déclarent prêts à tenter une récolte de signatures lors d'une prochaine assemblée générale. (Rappelons que, sauf erreur, l'USS laisse la liberté à ses sections de prendre position pour ou contre cette initiative.)

(La rédaction remercie notre président de ces informations !)

J.-P. Buri

Dossier surcharge scolaire



Le ton faussement optimiste de l'article paru dans le numéro 38 semble avoir provoqué des réactions « anticipées ». J'avais plus ou moins « manipulé » les dates de parution dans le dernier numéro qui précédait. En désespoir de cause.

Et voici qu'entre la parution de deux « Educateurs », quelques collègues ressentent le besoin de corriger la trajectoire, de nuancer les propos tenus (volontairement « myopes ») dans ces colonnes !

La parole est à Lucie Matthey-Claudet, qui nous écrit ceci :

« Les écoliers ont-ils trop de travail (elle parle des élèves des degrés 1 à 3, de la période qui détermine tout leur avenir scolaire) ?

Bien sûr ! car :

● 1. Ils commencent l'école primaire trop jeunes — voir « le développement de l'intelligence chez l'enfant » et tout ce que prouve J. Piaget et qu'on prétend reconnaître. Ils ne sont pas mûrs (plus de la moitié au moins) pour le travail qu'on leur fait faire. Les « dégâts » seraient moindres si on leur laissait le temps de mûrir jusqu'en février, moment où les plus jeunes auront 6 ans et demi et amorcent enfin le démarrage tant attendu.

Trop souvent, des maîtresses désécurisées par les obligations du programme partent à toute allure dès le début de l'année scolaire. Conséquence : de nombreux lâbins « à contrecœur » qui ne peuvent aimer ce travail qu'ils ne « maîtrisent » pas encore. Là se trouvent les nombreuses difficultés psychologiques de toute la suite de la scolarité : dyslexie, difficultés anormales, mau-

vaise assimilation des bases élémentaires qui ne se découvrent qu'en 4^e ou 5^e année.

Remèdes : Il n'est peut-être pas nécessaire de retarder l'entrée en scolarité mais préférable de transformer peu à peu la 1^e année en une sorte d'école enfantine obligatoire où l'on apprend à lire et à compter, à écrire mais sans obligation d'y parvenir en un an (ancienne 2^e enfantine VD, GE et VS).

J'ai personnellement beaucoup d'espérance dans l'enseignement renouvelé du français (tel que le pratiquent deux instituteurs de 1^e et 2^e années à Wavre et en ville de Neuchâtel). Il s'agit, dans la plus pure tradition de Freinet, d'un enseignement détendu, à la carte, adapté au rythme de chaque enfant, sans exercices difficiles et fastidieux. C'est vraiment un apprentissage de la lecture réalisable en deux ans, parmi des camarades déjà lecteurs.

Autre remède : Que tous les élèves « doux » signalés par la maîtresse enfantine subissent des tests psychologiques, tests du même type que ceux qu'on fait passer aux enfants pour une entrée anticipée à l'école.

Ce préavis serait très utile et à la maîtresse et aux parents. La résécurisation des maîtresses de 1^e année serait accélérée. Les qualités innées des enfants pourraient ainsi être préservées. On éviterait la plupart des nombreux conflits nés d'exigences disproportionnées. On serait vraiment dans l'esprit de ce renouveau pédagogique.

● 2. Le programme neuchâtelois pousse à la surconsommation d'exercices écrits prematurés (ne faut-il pas dominer parfaitement la lecture pour se sentir à l'aise « dans l'écrit » ?)

Ces exercices sont surtout inutiles au développement du savoir car Piaget démontre, après Freinet, que l'enfant construit lui-même son intelligence et son savoir par **tâtonnements successifs** : hypothèse, découverte, vérification, nouvelle hypothèse affinée, nouvelle vérification (et ainsi de suite).

C'est heureusement le principe même du Plan romand. Mais dans TOUS les cantons, il faut être attentif aux distorsions et garder en mémoire les théories de Piaget. On doit mettre et remettre constamment l'enfant en situation de découverte et non pas lui faire faire cette montagne de fiches « qu'on n'est pas obligé de faire toutes » mais qui sont, « visuellement », une montagne de reproches aux yeux des parents qui considèrent ces feuilles intactes comme un manquement de la part de l'enseignant.

Il faut cependant roder ces découvertes jusqu'à l'automatisme « idéal » et... supprimer nos nombreux fascicules dit « provisoires » plus guère adaptés, rébarbatifs et inutiles. Il faut persuader le corps enseignant qu'une multitude de travaux écrits ne réussit qu'à rebuter les enfants. De plus ceux qui « ont compris » n'ont pas besoin de centaines d'exercices et ceux qui ne les comprendront jamais y perpétuent les mêmes erreurs.

Cette illusion pour l'enseignant qu'en multipliant ces exercices il « fait » le programme, prépare bien sa classe à suivre l'année suivante sans difficultés majeures, doit être éliminée. »

Notre collègue développe ensuite quelques considérations sur son point de vue quant à l'utilité et la « qualité » des nombreuses fiches de grammaire et de mathématiques. Ces remarques très pertinentes seront transmises à la commission pédagogique du SAE-SPN ; elles sortent un rien du thème débattu dans cette rubrique.

En bref, ils semblerait qu'une application réelle et authentique du plan romand, où la situation de découverte, la recherche et la trouvaille, la vérification ensuite prédominent pourrait, dans une large mesure, éviter cette surcharge que Lucie Matthey Claudet, grâce à sa très longue pratique de l'enseignement, peut se permettre de cerner avec fougue et toute l'énergie qu'on lui connaît. Elle a été la première à donner son avis, il est permis d'espérer que d'autres se jetteront à l'eau. Merci Lucie.

Aujourd'hui m'est parvenue une autre relation concernant cette surcharge scolaire. Elle émane de notre collègue J.-F. Jendly. Son opinion est très parallèle à ce que vous avez pu lire ci-dessus : « Il me paraît évident que les enfants qui suivent l'école obligatoire travaillent trop. Pour illustrer cette idée, voici trois exemples pris à des niveaux scolaires différents :

● 1. Niveau inférieur (3^e primaire) : ma fille Céline éprouve quelques difficultés

scolaires et ses résultats sont fort moyens. Le fait qu'elle se rende trois à quatre jours par semaine, hiver compris, à l'école à 7 h. 30 pour en sortir le plus souvent à 11 h. 45 (en fin de matinée, elle rattrape parfois le retard pris en classe) me paraît beaucoup trop astreignant pour un(e) enfant de cet âge. Après deux à trois nouvelles périodes l'après-midi, Céline a encore une demi-heure de devoirs... Heureusement l'institutrice compréhensive ne surcharge pas trop les élèves dans ce domaine. Il n'empêche que les journées sont bien remplies. Si le temps consacré aux devoirs est plus long, il ne reste que peu de temps pour les jeux habituels d'enfants de cet âge.

Il est inutile de rappeler ici l'importance fondamentale du jeu pour le développement harmonieux de l'enfant. Jean Piaget mérite, sans aucun doute, qu'on se réfère à ses découvertes dans ce domaine.

● 2. **Niveau moyen** (1^{re} MP): j'ai repris cette année une classe de 1^{re} MP après avoir tenu pendant une dizaine d'années des classes de fin de scolarité en section préprofessionnelle. Sans vouloir utiliser de grands mots, le programme en mathématiques, français et allemand notamment est absolument démentiel !

La planification est établie à l'heure près, l'échéance des épreuves d'information (et de sélection) est sans cesse dans l'esprit du maître, des parents et des élèves. Nous sommes condamnés à avancer à un rythme constamment soutenu; quand une notion n'est manifestement pas acquise pour certains élèves, il est hors de question de la reprendre jusqu'à ce que chacun ait «compris».

Pire ! A cet âge où l'enfant est encore prêt à s'enthousiasmer facilement, aussi (et surtout) pour ce qui n'est pas scolaire, nous

sommes obligés d'interrompre certaines discussions passionnantes parce qu'elles débordent du cadre trop bien structuré du programme !

En ajoutant aux heures de présence en classe les inévitables (pourquoi au fait?) devoirs, les déplacements fastidieux, que reste-t-il pour les joies annexes ?

● 3. **Niveau supérieur** (2, 3 et 4^e P): étant moniteur de tennis, j'entraîne quelques jeunes des cadres cantonaux. C'est le cas notamment pour deux jeunes Locloises de 13 et 15 ans pour lesquelles il fut très difficile de trouver une heure libre. Les cours eurent lieu finalement le vendredi après-midi, à 17 h. 45, après la sortie de l'école. J'ai été frappé à cette occasion de constater leur état de fatigue physique et intellectuelle. Malgré une très vive motivation et un très grand plaisir à jouer, elles manquaient de réaction, de vivacité et étaient incapables de donner le meilleur d'elles-mêmes. Elles avaient couru toute la semaine entre leur domicile, l'école et accessoirement les terrains de sport, et avaient vraiment besoin de repos...

On remarque ici combien il est difficile de travailler efficacement à l'école et de consacrer un peu de temps à des activités sportives artistiques ou autres. A l'heure où l'adolescent arrivera en fin de scolarité obligatoire, il abandonnera souvent ce qui aurait pu être une véritable passion ou en tout cas un loisir très apprécié. Abandon provoqué par un manque de temps et une

trop grande fatigue. Fait très regrettable si l'on admet que l'école ne suffit pas et qu'une activité complémentaire (véritable soupe de sécurité) aide à maintenir un équilibre précaire.

En conclusion, la fatigue réelle de tous nos élèves, doués et moins doués, constatée en fin de trimestre, nous enseigne mieux que n'importe quel syndrome que nos élèves travaillent trop ! Les programmes avant tout sont en cause; lorsque ceux-ci seront allégés, les horaires « suivront » et l'école remplira certainement mieux sa fonction. Car enfin, son rôle est-il vraiment de faire ingurgiter à l'enfant un maximum de notions plus ou moins utiles pour son avenir ou doit-elle AUSSI lui ouvrir les yeux sur le monde qui l'entoure ? Et l'aider à développer sa personnalité le plus harmonieusement possible ? Si tel est le cas, un sérieux allégement du travail scolaire en général et de l'horaire hebdomadaire en particulier sont à envisager. D'autre part, les deux ou trois misérables heures de sport devraient être augmentées au « détriment » d'autres disciplines « moins » importantes. Mais ceci est une autre histoire ! » (signé : J.-F. Jendly).

Encore deux mots ! Deux mots pour dire que ces deux collègues ont pour le moins une opinion bien précise. Deux voix « contre ». Y aura-t-il des « défenseurs » ? Il serait très intéressant de lire la contre-argumentation de l'un ou de l'une d'entre vous. Le dossier ne fait que s'ouvrir. Alors au travail. Rendez-vous en 1981.

J.-P. Buri

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
M. Jean-Pierre Buri, Fin d'Epagnier 4, 2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.

Gagnez 1000 francs avec votre ancien projecteur 16 mm en achetant un nouveau 16 mm Bauer!

Ne laissez pas filer cette occasion unique ! Si vous achetez maintenant un nouveau projecteur 16 mm Bauer, votre fournisseur vous remettra 1000 francs contre l'ancien, quels que soient sa marque et son état.

Passez donc chez votre fournisseur pour lui en parler. Et si vous désirez connaître le nom du commerce le plus proche de chez vous qui tient des projecteurs 16 mm Bauer, lancez-nous donc un coup de fil !



Tél. 01/42 94 42

Robert Bosch S.A., département Photo-ciné, case postale, 8021 Zurich

BAUER
de BOSCH

LE CC TRAVAILLE POUR VOUS

Dans le canton: IRDP et SPR

Nouveau canton de la Confédération, le Jura reçoit. En quelques jours, il est le lieu de rencontre de deux organismes importants: l'IRDP qui se réunit à Porrentruy et à Delémont, la SPR qui invite ses délégués en assemblée à Delémont. Au cours de sa séance du 13 novembre qui s'est tenue à Bassecourt sous la présidence de Paul Moeckli, le Comité central du SEJ a examiné l'ordre du jour de ces deux importantes réunions. Mais il s'est aussi préoccupé de nombreux autres problèmes, et a préparé dans le détail la prochaine entrevue que ses représentants auront avec ceux du gouvernement.

Les membres du CC, les présidents des sections, des associations et des commissions sont invités à la séance du Conseil de direction de l'IRDP qui se tiendra à Porrentruy. Le CC a choisi les thèmes suivants à proposer à la discussion des participants: l'enseignement de l'allemand, l'action concrète de l'IRDP pour l'enseignant, l'indépendance de l'IRDP vis-à-vis des pouvoirs publics et son engagement envers les sections cantonales.

Le CC est chargé de l'organisation de l'assemblée des délégués qui a lieu à l'Hôtel Central à Delémont.

Les serpents de mer

Indemnisation pour pertes d'emploi, gratification d'ancienneté et 13^e salaire sont les serpents de mer qui retiennent à chaque séance du CC l'attention de ses membres. Ils sont cette fois en possession de l'avis de droit d'un juriste qui permet de grands espoirs dans les cas litigieux issus de la séparation d'avec le canton de Berne. On en reparlera très prochainement.

L'Ecole suisse de Gênes

L'Ecole suisse de Gênes, seul établissement officiel suisse à l'étranger ayant la langue française comme langue principale étrangère, est menacée de disparaître à la suite de la décision du Conseil fédéral qui restreint les dépenses de la Confédération.

Une collègue, Mireille Röthlisberger, s'est émue de cette situation. Elle intervient auprès du CC afin que celui-ci l'appuie dans son action de sauvetage. Le CC/SEJ portera ce problème devant la SPR. On lira par ailleurs les articles de notre collègue consacrés à cette école, articles paraissant dans l'*«Educateur»*.

Préparation de l'entrevue avec le gouvernement

Deux ministres, représentant le gouvernement, recevront prochainement une délé-

gation du Comité central du SEJ. Le CC arrête la liste des points principaux qu'il entend discuter avec les ministres: indemnisation en cas de perte d'emploi, gratifications d'ancienneté, 13^e salaire, assurance accidents professionnels et non professionnels des enseignants aux écoles cantonales. Nos délégués, Paul Moeckli, René Bilat et Pierre Ielmi rappelleront en outre les positions principales du syndicat des enseignants dans ses relations avec l'Etat: différenciation dans l'appréciation des législations qui concernent les fonctionnaires et les enseignants; simplification des services de l'administration qui s'occupent du statut des enseignants; suppression de certaines ambiguïtés dans la représentativité du délé-

gué SEJ à la commission du personnel; soutien à l'enseignant jurassien qui n'a jamais fourni autant d'effort qu'aujourd'hui.

* * *

Le président Moeckli représentera le CC à l'assemblée générale annuelle de l'Association des enseignants primaires.

A la demande de la Commission pédagogique du SEJ, le CC réunira cette dernière, les représentants du SEJ à la Commission cantonale de perfectionnement, la commission SEJ «Education permanente» et Michel Girardin, directeur du Centre de perfectionnement. On y traitera de l'important problème des cours de perfectionnement.

Un crédit de Fr. 850.— est attribué au secrétaire pour l'achat d'un meuble servant au rangement d'un fichier.

Françoise Doriot représente le SEJ au groupe de travail chargé d'observer l'expérience de l'enseignement ménager mixte.

A. Babey

A LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE DU SEJ

Encore... les conditions de travail des écoliers

Le rédacteur soussigné avait confié à la Commission pédagogique du SEJ, qui l'avait acceptée spontanément, la tâche de traiter des conditions de travail des écoliers dans le canton du Jura. Elle nomma un groupe qui effectua des enquêtes et, au cours de deux longues séances, tira les conclusions des discussions qui les animèrent. Il est évident que cette somme de travail ne pouvait entièrement paraître dans le cadre restreint qui est offert aux correspondants cantonaux traitant des thèmes communs. Il serait par ailleurs regrettable que ce travail, qui pourrait constituer un petit dossier inédit, demeurât dans un tiroir. C'est pourquoi nous publions aujourd'hui la suite de cette étude, puisqu'elle constitue un prolongement de l'article paru dans le numéro 38 de l'*«Educateur»*.

A. Babey

Déplacements

Ce phénomène influence certainement les conditions de travail des écoliers. Mais comme il peut être très différent d'un cas à l'autre, il est apparu qu'il n'était pas possible de tirer des conclusions générales.

Pourtant se pose le problème du regroupement. Un exemple: repas de midi et transports publics. Les enfants doivent pouvoir prendre le repas de midi à la maison. Et le nouvel horaire cadencé des CFF

qui entrera en vigueur en mai 1982 (1 train toutes les heures) va sérieusement remettre en question le problème de la grille horaire scolaire. Il serait souhaitable que la CP émette quelques arguments de choc à ce sujet de façon à aider le syndicat à prendre une position ferme. Cela sera fait au début du printemps prochain.

Activités extra-scolaires

— Ces activités sont nécessaires à l'équilibre des enfants;

- c'est le seul moment où l'élève peut s'extérioriser par lui-même puisque c'est en principe lui qui choisit;
- la découverte de soi peut se faire par l'école, mais elle se fait surtout en dehors de l'école;
- il ne faut pas abuser (c'est souvent le cas); les parents ont une grande responsabilité;
- certains enfants peuvent supporter beaucoup d'activités, d'autres pas;
- ces activités sont indispensables au niveau secondaire comme au niveau primaire; par conséquent, on doit les favoriser dans le cadre scolaire;
- les enfants doivent en plus avoir du temps pour le jeu.

Suite à ces remarques, la CP reconnaît que:

- les activités extra-scolaires sont nécessaires;
- l'école doit se mettre à disposition en organisant des cours de musique, de sport scolaire, etc.
- l'école se doit d'éduquer les parents dans ce domaine et les rendre attentifs à la surcharge que peut provoquer un trop grand nombre d'activités;
- la décision finale appartient aux parents et l'enseignant n'a pas le droit d'imposer ou d'interdire telle ou telle activité;
- les enfants sont inégalement aptes à «digérer» l'une ou l'autre activité en fonction de leur personnalité, de leur milieu familial ou de leur lieu de domicile.

En conclusion, la CP constate que dans ce domaine, il y a surcharge autant dans les villages que dans les villes, surcharge due souvent aux phénomènes de mode.

Télévision

C'est un sujet pour lequel il faudrait pouvoir consacrer beaucoup de temps. Quelques remarques de caractère général sont émises par la CP.

- Au niveau secondaire, il semble que les élèves ne passent pas trop de temps devant le poste TV, mais que les émissions suivies ne sont pas souvent les plus instructives.
- D'autre part, quelle est la réaction des parents? Laisseront-ils leur enfant devant la TV parce que, pendant ce temps, ils sont tranquilles? Ceux qui procèdent ainsi oseront-ils l'admettre?
- La télévision offre beaucoup et peut enrichir énormément, à condition de ne pas regarder n'importe quoi.
- Les enfants sont souvent choqués par des scènes cruelles et cela peut avoir des

conséquences sur le travail scolaire. La violence à la télévision, on n'a pas fini d'en parler!

Conclusion: la TV représente un danger de surcharge lorsqu'elle est regardée sans discernement.

TEMPS CONSACRÉ À LA TÉLÉVISION PENDANT LA SEMAINE (moyenne journalière)

Porrentruy	1 ^{re}	1 ^{re} 2 ^e	2 ^e	3 ^e	3 ^e	7 ^e	8 ^e	8 ^e	9 ^e
minimum	10'	10'	30'	10'	15'	0	10'	1 h.	0
maximum	2 h.	2 h. 30	3 h.	3 h.	3 h.	2 h. 30	5 h. 30	7 h.	3 h.
moyenne	25'	35'	30'	1 h.	30'	45'	1 h. 20	1 h. 40	1 h. 12

Boncourt	4 ^e	4 ^e 5 ^e
minimum	0	0
maximum	4 h. 20	2 h. 35
moyenne	30'	45'

Devoirs à domicile

Les règlements à ce sujet disent que:

Ecole primaire: le plan d'étude bernois de 1973, repris par le canton du Jura, prévoit toute une série de prescriptions. En plus, les devoirs pendant les vacances et ceux donnés pour le lundi sont interdits.

Ecole secondaire: rien n'existe pour le Jura, mais l'inspection des écoles secondaires a donné en son temps des recommandations à ce sujet.

Deux questions préoccupent la CP:

- A quoi les devoirs peuvent-ils servir?
- Quels sont les plus grossiers abus à éviter?

Les devoirs à domicile doivent prolonger le travail du maître, et permettre aux élèves qui mettent plus de temps que les autres pour faire leur travail en classe de les terminer.

Il faut donc donner des devoirs que les parents n'ont pas besoin de savoir faire. Par contre, ces derniers doivent créer à la maison un climat favorable permettant à leur enfant de faire son travail dans une ambiance adéquate.

Ne supprimons pas toutes les difficultés: elles peuvent faciliter un contrôle de compréhension, à condition que les parents ne fassent pas le travail à la place de leur enfant.

Les devoirs ne sont pas indispensables dans toutes les disciplines. Dans celles du langage, par exemple, ils seront des travaux de consolidation et non d'anticipation.

Point important: l'enfant doit oser revenir en classe le lendemain en disant à sa maîtresse ou à son maître qu'il n'a pas su faire ses devoirs.

Tout est question de relations entre l'enseignant et sa classe.

L'idéal serait peut-être l'absence totale de devoirs, mais l'enquête réalisée prouve que plus du 90% des parents ne le souhaitent pas.

Conclusion: s'il est facile de dénoncer les abus, il est difficile de donner des lignes directrices valables. Une seule pourtant s'impose: que les enseignants distribuent les devoirs avec bon sens.

Commission pédagogique du SEJ

En guise de vœux...

«La graine se pourrait contempler et se dire: «Combien je suis belle et puissante et vigoureuse! Je suis cèdre. Mieux encore, je suis cèdre dans son essence.»

«Mais je dis, moi, qu'elle n'est rien encore. Elle est véhicule, voie et passage. Elle est opérateur. Qu'elle me fasse son opération! Qu'elle conduise lentement la terre vers l'arbre. Qu'elle installe le cèdre pour la gloire de Dieu. Alors je la jugerai sur ses branchages.»

«Citadelle»

Antoine de Saint-Exupéry

Connaissez-vous l'AJEPS?

Que vous soyez sportif ou non, amateur ou professionnel, ceci vous concerne. Connaissez-vous l'AJEPS? L'AJEPS, (Association jurassienne d'éducation physique scolaire), c'est bien sûr, et avant tout, un groupe d'enseignants, tout fous de sport, qui se sont fixé pour but premier de promouvoir le sport à l'école, et d'y ménerger la place qu'il mérite — au même titre que la mathématique ou l'histoire. Mais l'AJEPS, c'est aussi une équipe d'amis, de copains, qui drainent dans tous les milieux (médical...) des gens qui s'intéressent au sport jurassien, ont su exiger de l'Etat la mise sur pied de structures officielles cantonales, afin de créer les organismes nécessaires à la réalisation de l'article 30 de la Constitution jurassienne: «L'Etat encourage la pratique générale du sport».

L'AJEPS, c'est vous aussi, non? Et pourquoi pas? Vous y gagnerez des amis, et la possibilité de participer avantageusement aux nombreux cours qu'elle organise chaque année.

L'AJEPS, c'est aussi, une fois par année, l'Assemblée générale. Du sérieux, il y en a, bien sûr, mais quelle ambiance, quel enthousiasme, quelle volonté d'arriver!...

Vendredi 21, nous étions une trentaine, réunis à la «Croix-Blanche», à Bassecourt. Nous avons entendu plusieurs comptes rendus d'activités, nous avons approuvé la création de cours prévus pour 1981 et nous avons modifié les statuts. Mais nous avons surtout parlé de la CEPS (Commission pour l'élaboration d'une politique sportive). Cette commission cantonale est chargée, par l'intermédiaire de groupes de travail, d'élaborer les bases légales de la politique sportive jurassienne. L'AJEPS est, faut-il le souligner, fortement représentée dans chacun de ces groupes.

Secondée, au secrétariat, par Jean-Pierre

Molliet, la CEPS a édité, en mai 1980, un rapport intermédiaire de ses activités et, après l'avoir largement diffusé et discuté, se propose de présenter, en avril 1981, un rapport final aux parlementaires cantonaux, qui décideront en dernier lieu du sort du sport dans le Jura.

Nous reviendrons ultérieurement plus en détail sur le travail de ces différents groupes.

Du dynamisme, il y en a aussi dans la progression des membres appartenant à l'AJEPS. De 83, nous avons en effet passé, vendredi soir à... 123! Faut-il y voir un simple effet du hasard? Nous préférions déceler dans cette progression un regain d'intérêt du corps enseignant et du public pour le sport jurassien et l'éducation physique à l'école. Et nous osons espérer que, comme dans bien d'autres milieux, ce n'est qu'un début...

L. S.

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey. Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Jura bernois

Extrait des délibérations du Comité central de la SEJB

Séance du 29 octobre 1980

Présidence: Jacques Paroz

Les procès-verbaux des séances du Comité central du 9 septembre et du 25 septembre 1980 ne donnent lieu à aucune remarque et sont approuvés sans modifications.

Enseignants au chômage

Rapport du groupe de travail

Présidé par Yvette Leichti de Bienne, le groupe de travail «Enseignants au chômage» présente un rapport détaillé de ses activités:

Dans une première phase, il s'est livré à une enquête auprès des enseignants sortis ces dernières années de l'Ecole normale de Bienne et auprès de quelques collègues de la région de Delémont. Il s'agissait, pour le groupe de travail, de connaître la situation actuelle de ces enseignants.

Sur 119 collègues contactés, 26 ont répondu:

- 7 ont quitté la profession
- 4 sont nommés définitivement
- 8 sont nommés provisoirement
- 3 sont des enseignants itinérants
- 2 sont nommés pour un long remplacement
- 2 sont annoncés à la Centrale de remplacements.

Parmi les revendications de ces collègues, relevons les points suivants:

- ils souhaitent être nommés
- ils cherchent aussi des remplacements
- ils demandent la création de postes d'appui
- ils demandent la suppression du statut de maîtres itinérants
- ils souhaitent la création de postes de documentalistes, d'enseignants chargés de l'organisation de journées hors cadre
- ils souhaitent également la mise sur pied d'une centrale de documentation où ils pourraient préparer et échanger des documents.

Contacts avec la VPOD: Le groupe «Enseignants au chômage» a établi des contacts avec le groupe enseignants VPOD

de Bienne afin de toucher plus facilement les enseignants au chômage qui ont des contacts plus étroits avec la VPOD. En raison des attaques incessantes des enseignants VPOD contre la SEB et la SEJB, les membres du comité central de la SEJB se montrent plutôt réservés quant à une collaboration étroite avec la VPOD. Les manœuvres de récupération sont évidentes et le CC/SEJB définit comme suit sa proposition:

- Le groupe «Enseignants au chômage» est autorisé à discuter avec le groupe enseignants de la VPOD afin de pouvoir contacter plus facilement les enseignants au chômage et de voir les problèmes qu'ils rencontrent.
- Toutes les propositions d'actions éventuelles devront être soumises au CC/SEJB.
- Les circulaires émanant conjointement du groupe «Enseignants au chômage» et du groupe enseignants VPOD ne porteront pas d'en-tête ou porteront la désignation exacte des deux organisations.

La SEJB ne veut pas, par là, paralyser les actions destinées à aider les collègues sans place, mais, en raison de l'attitude hostile des enseignants VPOD, elle tient à éviter tout malentendu.

Actions envisagées par le groupe «Enseignants au chômage»

Le groupe de travail entend lancer une nouvelle enquête afin de recenser de façon plus précise les jeunes enseignants au chômage. Il invite d'ores et déjà les collègues contactés à répondre au questionnaire.

Le groupe va établir une liste des collègues à disposition pour des remplacements et l'envoyer dans tous les collèges. Il espère, par ce moyen, toucher aussi les collègues qui refusent systématiquement de s'annoncer à la centrale de remplacements.

Communications présidentielles

Jacques Paroz fait part à ses collègues du comité de diverses communications :

— **Maîtresses en économie familiale**: Les maîtresses en économie familiale ont adressé deux lettres au président de la SEJB. Dans l'une, elles font part de leur soucis face à la tendance des autorités et de la SEB de vouloir rendre facultatifs les cours complémentaires. Elles craignent une diminution du nombre des cours et une menace pour les emplois. Dans l'autre, elles estiment que les heures d'enseignement qu'elles sont appelées à donner le soir, de 18 h. à 22 h. devraient être rétribuées selon un tarif spécial.

Les deux lettres ont été transmises à la SEB qui en discutera prochainement.

— **AEPSJB**: Le président de l'Association d'éducation physique scolaire du Jura bernois, Jacques Simonin, communique que son association est disposée à collaborer à la mise sur pied d'un centre d'information pédagogique pour le Jura bernois.

— **Commission «Education permanente»**: M. Claude Merazzi, directeur de l'école normale de Bienne, a démissionné de la commission EP de la SPR. Le CC/SEJB le remercie de l'activité qu'il a déployée dans cette commission et prendra les contacts nécessaires afin de pourvoir à son remplacement.

Commission «Réélections»

Lors de la dernière assemblée des délégués et lors de l'assemblée générale extraordinaire de la SEJB, Jacques Paroz avait émis l'idée de la création d'une commission non permanente chargée d'étudier les problèmes en relation avec les réélections et les améliorations possibles à apporter au système actuel.

Le CC/SEJB décide la création de la commission «Réélections» et définit son mandat comme suit :

Le mandat de cette commission non permanente de la SEJB sera maintenu aussi longtemps que la situation l'exigera. Le CC/SEJB décidera de sa dissolution.

Le mandat de la commission est le suivant :

- Constituer un dossier concernant le problème des réélections, au vu des expériences de 1980 (remarques, critiques, suggestions, etc.)
- Etablir un catalogue de toutes les propositions de modification de la procédure de réélection du corps enseignant, à l'intention du CC/SEJB.
- Dans la mesure du possible, collaborer avec les organes qui s'occupent également de ce problème.
- Dans une deuxième phase, lors des négociations avec la SEB et les autorités, la commission pourra se faire représenter afin de défendre ses propositions.

Remarques

Selon les besoins, la commission peut modifier le présent mandat avec l'accord du CC/SEJB.

La commission tiendra périodiquement le CC/SEJB au courant des résultats de ses travaux.

Assemblée des délégués de la SEJB

Le CC/SEJB prend connaissance du rapport d'activité 1979/1980 et du programme d'activité 1980/1981 établis par son président et les approuve à l'intention de l'Assemblée des délégués du 25 novembre 1980. Ils seront publiés après leur acceptation par l'AD-SEJB.

«Stage linguistique»

Le comité central accepte de collaborer à nouveau à l'organisation d'un «stage linguistique» dans la partie française du canton, au printemps 1981, pour de jeunes collègues alémaniques au chômage. Les démarches en vue de trouver des enseignants d'accueil seront entreprises dans le début de l'année 1981.

Le comité central de la SEJB invite d'ores et déjà les collègues du Jura bernois et de Bienne romande à faire preuve de solidarité et à répondre en grand nombre à l'appel qui leur sera adressé.

Le CC/SEJB souhaite qu'un stage semblable soit organisé pour les enseignants de langue française dans la partie alémanique du canton de Berne. Le seul problème est le petit nombre de collègues sans place. Il n'est pas sûr que nous en trouvions qui acceptent de participer à un tel stage. Les organes directeurs de la SEB et la DIP apporteront les appuis nécessaires à l'organisation de tels stages.

Le secrétaire de la SEJB: Yves Monnin

Non-réélection à Loveresse

Cette histoire est exemplaire à plus d'un titre du climat qui règne actuellement dans le Jura bernois. Tout y est: le délit d'opinion, les raisons misérables et les calomnies qui tentent de le camoufler, l'attitude ambiguë de la SEB et, finalement, sa défaillance décisive. Mais voyez plutôt.

Tout a commencé en novembre 1979, lorsque le conseil scolaire de Loveresse a décidé, sur proposition de la commission d'école, de ne pas réélire Catherine Bourquin, titulaire de la classe inférieure du village. Aucun motif n'avait alors été formulé et la maîtresse n'avait été informée officiellement de cette décision que le 28 février 1980.

Les plaintes se sont succédé face aux vices de forme accumulés par les autorités scolaires. Depuis une année, avec ou sans la SEB, Catherine Bourquin se bat pour faire valoir ses droits.

En cours de procédure, des griefs ont surgi. De ces griefs passe-partout qui pour-

raient être faits à n'importe quel enseignant et dont la pauvreté aurait dû faire bondir la SEB. Les autorités ont même osé avancer des lettres anonymes pour justifier a posteriori leur décision...

A l'heure qu'il est, la procédure n'est pas encore terminée, mais Catherine Bourquin s'est vue proprement mettre à la porte de sa classe, les autorités scolaires ayant nommé un remplaçant.

Au mois d'août de cette année, elle a été la cible de plusieurs articles qui ont paru dans la presse antiséparatiste. Jamais la SEB n'a publié le moindre mot pour défendre son membre ainsi attaqué. Au contraire, elle a jugé nécessaire de faire paraître, sous la signature de son secrétaire adjoint, et dans les mêmes journaux, une lettre ouverte qui lui reprochait ses déclarations aux journalistes.

Malgré les pétitions d'habitants du village et de collègues de tout le Jura bernois, les autorités sont restées sur leur position.

Devant tant de persévérance dans l'arbitraire, le boycottage du poste restait la seule arme capable de les faire reculer.

La SEB refuse de boycotter le poste

La décision est tombée lors de la séance du 17 septembre 1980 du comité cantonal. D'après celui-ci, la situation de Catherine Bourquin serait devenue insoutenable.

Et pourtant, avant la période critique des réélections, lorsque nous nous inquiétions du climat créé par les attaques répétées des dirigeants antiséparatistes contre les enseignants, Moritz Baumberger, secrétaire de la SEB, nous avait affirmé que, dans son appréciation, la SEB ne tiendrait aucun compte des reproches de dernière minute et que le boycottage ne pourrait être refusé que s'il y avait des griefs sérieux contre le collègue menacé. Ces promesses, c'était du vent ?

Le rapport de l'inspecteur

Pour expliquer ce refus, la SEB invoque le rapport de l'inspecteur. Or, que faut-il penser d'un tel rapport, délivré en dernière minute, après plus de 10 mois de procédure au cours de laquelle, on l'a vu, les autorités scolaires de Loveresse ont été incapables d'avancer un seul grief qui aurait pu justifier leur décision. Que faut-il penser de ce rapport qui contient des remarques dont la plupart ne figurent même pas dans le registre de classe ?

Et, si elles n'y figurent pas, c'est que l'inspecteur a :

- soit fait des remarques orales à l'institutrice en jugeant que ces reproches n'étaient pas assez graves pour mériter une place dans le registre; (en les publiant plusieurs années plus tard, l'inspecteur leur donnerait alors une importance trompeuse);
- soit fait aucune remarque à l'institutrice, mais pris des notes à son insu; (ose-t-on penser qu'un inspecteur puisse être capable de tels procédés?)

Et la SEB entre en matière face à de telles pratiques au lieu de s'en indigner et de les dénoncer dans l'intérêt bien compris de la défense de ses membres face aux autorités scolaires, quelles qu'elles soient !

Et le contenu de ce rapport qui ne donne pas le moindre aperçu positif de l'enseignement de Catherine Bourquin ? Chacun des reproches qui y figurent peut être fait une fois ou l'autre à tout enseignant. Qui n'a jamais oublié de faute dans un cahier ? Qui

écrit toujours parfaitement au tableau ? Qui n'a jamais de retard ou d'avance sur le plan d'étude, qui ? Qu'on nous montre ces enseignants modèles qui, après 8 ans d'activité, n'auraient pas une longue liste de péchés véniels à se reprocher si un inspecteur voulait chercher les poux dans leur paille ! Mais, peut-être que, quand on est du bon bord, l'écriture au tableau a moins d'importance, le plan d'étude peut être «interprété», les fautes oubliées dans les cahiers échappent aussi à l'inspecteur et l'on ne compte pas les élèves envoyés à l'école secondaire...

Il n'y a, dans ce rapport, aucun grief sérieux qui mérite que l'on mette un enseignant sur le pavé.

Et pourtant la SEB ne boycottera pas.

Le préavis de la «base»

Pour se justifier, elle s'appuie sur ce rapport et sur le préavis de 5 (cinq) personnes. Trois non contre deux oui au comité de la SEJB, alors que ce même comité avait jugé les reproches de l'inspecteur peu graves et partiellement subjectifs. Et que dire du comité du district de Moutier qui réunissait 3 (trois) personnes ?

Face à ces 5 personnes, les 130 collègues qui n'ont pas hésité à signer une pétition de soutien en faveur de Catherine Bourquin, compétent-ils si peu ?

La déclaration du maire de Loveresse (TV - Tell Quell) n'édifie-t-elle pas la SEB sur les véritables motivations de ceux qui ne veulent plus de notre collègue ?

Question du journaliste : «Si cette personne avait été membre de Force démocratique, aurait-il pu lui arriver la même chose ?» Réponse du maire de Loveresse : «Probablement pas, honnêtement, elle n'aurait probablement pas les mêmes problèmes parce qu'elle aurait peut-être une autre ouverture d'esprit vis-à-vis de la majorité de la population.»

Et le fait qu'on ait dû avoir recours à des lettres anonymes pour étayer l'argumentation de la commission d'école, cela ne

suffit-il pas à secouer la SEB et à la faire réagir énergiquement ?

Comment la SEB peut-elle affirmer que la situation de Catherine Bourquin est insoutenable alors qu'une pétition en sa faveur a recueilli, dans un temps record, les signatures du tiers des citoyens de la commune ?

La carence de la SEB

Le boycottage d'un poste est une mesure qui peut mettre une commune dans un embarras certain. C'est la seule qui puisse la forcer à faire marche arrière dans ses visées d'épuration. En ne l'appliquant pas, la SEB rend un fier service aux autorités de Loveresse. D'autres autorités ne s'encourageront-elles pas de cette mollesse syndicale pour réexaminer, dans le futur, l'inventaire de leurs enseignants ? Ce soutien qu'elle refuse aujourd'hui à Catherine Bourquin, la SEB pourra le refuser à d'autres. En vertu des mêmes prétextes. Et du précédent ainsi créé.

Mais une décision peut toujours être rapportée par ceux qui l'ont prise. Il n'y a pas de honte à revenir en arrière quand on voit qu'on s'est trompé. Mais il y en aurait à vouloir justifier ses actes en portant des attaques personnelles contre des collègues ou même contre l'enseignant dont on doit assurer la défense, comme cela s'est malheureusement vu (Ecole bernoise du 12.9. 80, «Educateur» du 19.9.80).

*Ulrich Moser
La Ferrière*

**L'ARTICLE CI-DESSUS N'ENGAGE
QUE LA RESPONSABILITÉ DU
SIGNATAIRE. BIEN QUE LA
SITUATION NE SOIT PAS PRÉSEN-
TÉE DE MANIÈRE OBJECTIVE, LA
SEB, REFUSANT DE S'ENGAGER
DANS LA POLÉMIQUE, N'Y
RÉPOND PAS.**

Centre de perfectionnement

COURS ET MANIFESTATIONS DU MOIS DE FÉVRIER 1981

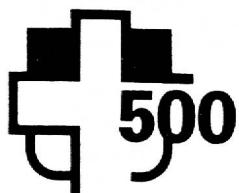
1.7.2. **Mathématiques**: formation d'animateurs pour les 7^e, 8^e et 9^e année (CIM), (suite cours 1.7.2. de 1980). MM. M. Ferrario et M. Guélat. Dès le 4 février à Tramelan. 1.14.2. **Formation de base en TA, TM, et EA**: MM. L. Monnier et J.-R. Moeschler. Dès le 18 février à Malleray ou Moutier. 4.3.1-6. **Mathématiques**: nouveaux moyens d'enseignement pour la 2^e année (CIM). M^{es} F. Villars et J. Worpe, M. M. Ferrario. Dès février. 4.3.18. **Mathématiques**: nouveau

programme de 8^e année (CIM), (suite cours 4.3.18. de 1980). MM. A. Schiess, L. Schori et A. Vuilleumier. Les 5 février et 7 mai à Malleray. 4.7.2. **Mathématiques**: nouveau programme de 8^e année (CIM), (suite cours 4.7.2. de 1980). MM. M. Ferrario et C. Félix. 5 février, 19 mars et 7 mai à Malleray. 5.2.2. **Information et formation en éducation musicale pour les enfants d'âge pré-scolaire** (AMEEB). M. V. Ragni. Dès le 17 février à Moutier.

5.8.1. **Musique**: M^{me} Ch. Stork. 5, 12, 19, et 26 février, 5 et 12 mars à Bienne. 5.19.1. **Bâtir - construire**: M^{me} N. Bechtel. 4, 11, 18 et 25 février, 4, 11, 18 et 25 mars à Bienne. 5.19.4. **Vitrail**: M^{me} P. Voelin. Dès le 4 février à Moutier. 5.22. **Musique (ASA)**: Dès février à Moutier. 5.46.1. **Anglais**: M^{me} J. Sollberger. Dès le 18 février à Moutier. 5.54.2. **Langue et littérature grecques et latines** (suite cours 5.54.2. de 1980). M. R. Flückiger. Dès février à Moutier. 5.54.3. **Réalisation d'un film de présentation de la civilisation antique** (suite cours 5.54.3. de 1980). M. J. Dutoit, M. M. Schüpbach et M. L. Barbe. Dès février. 5.51.1. **Enfants difficiles à l'école secondaire - en relation avec le milieu familial**. M. Passamani. 18 et 25 février, 4 et 11 mars à Bienne. 5.60.3. **Etude de thèmes pédagogiques et didactiques - Rencontres**. Dès février à Bienne. 5.71. **Loi fédérale sur la métrologie du 9.6.77**. MM. M. Babusiaux et G. Zimmermann. Dès février à St-Imier. 5.74.3. **Le travail**: M. E. Berger. 25 février, 4, 11, 18 et 25 mars à Bienne. 5.75. **Vidéo - emploi des installations**: M. Y. Parrade. Dès février à Moutier. 5.77. **Groupe de travail: français**. Dès février. 5.78.7. **Microprocesseur AIM 65**. M. A. Lustres. Dès février à Berne, CISAP. 5.78.11. **Système international des unités de mesure (SI)**. Dès février à Berne, CISAP. 5.85.2. **Programmation**, (suite cours 5.56.1. de 1980). M. L. Chevrolet. Dès le 11 février à Bienne. 5.100.2. **Dessein et peinture d'objets**: M. D. Wyss. 28 février, 7, 14 et 21 mars à Bienne. 5.101.2. **Ornithologie régionale I**: M. A. Saunier + COJEP. 21 février, 21 mars, 25 avril, 16 mai et 13 juin à Moutier et région Bienne. 5.102.5. **Excursion à ski de fond (IEP)**: IEP + M. M. Chaignat. 21 et 22 février à St-Imier - Les Pontins (région Chasseral). 5.102.9. **Gym - Jazz - Danse moderne I**: M^{me} C. Burkhardt. Dès le 2 février à Moutier. 5.102.10. **Gym - Jazz - Danse moderne II**: M^{me} C. Burkhardt. Dès le 2 février à Moutier. 5.103.4. **Toponymie du Jura bernois**: M. E. Schulé. Dès le 11 février à Moutier. 5.106.2. **Mes diapositives sont vivantes**: M. R. Porret. 25 février, 11 et 25 mars, 8 et 29 avril, 20 mai à Moutier. 5.107.2. **Comment apprendre à chanter - Interprétation - Direction**: M. F. Pantillon. Dès le 11 février à Bienne. 5.108.8. **Relation maître - élève**: M. O. Bonnard. 28 février et 1^{er} mars, 6, 7 et 8 avril à Reconvilier. 5.109.4. **Pantomime, le masque**: M. P. Gerber. 28 février et 1^{er} mars, 14 et 15 mars à Bienne. 5.110.8. **Marionnettes**: M^{me} Ch. Margraffner. Dès février à Bienne. 5.110.9. **Modelage, tournage**: M^{me} L. Delafontaine. Dès le 11 février à Bienne. 5.110.11. **Patchwork**: M^{me} M. Petignat. Dès le 14 février à Bienne. 5.110.18. **Séigraphie (SJTMR)**: M. A. Bueche. Dès le 25 février à Moutier. 5.110.19. **Techniques d'impression II**: M. J. Rubin. Dès le 11 février à Bienne. 5.110.20. **Vannerie ancestrale (SJTMR)**: M. V. Girardin. Dès le 17 février à Tavannes. 5.123. **Echanges d'expériences**: M. L. Chevrolet. Dès le 5 février à Tavannes. 7.16. **Réflexion sur l'utilisation de la TV éducative**: M. L. Worpe. Dès février. 7.17.2. **Travaux à l'aiguille - CIRCE II (5^e et 6^e année)**: M^{me} G. Sauvain. Dès février.

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:
M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB,
Brunngasse 16, 3011 BERNE.

Fribourg



500^e anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération

Dans le cadre du 500^e anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération, un groupe de travail composé de représentants des enseignants de chaque canton a été désigné pour établir un catalogue d'idées des différentes formes d'échanges. L'idée de «Rencontres scolaires» semble prendre forme puisque le responsable du bureau cantonal, M. Martin Johner, nous a fait parvenir la liste des collègues soleurois qui cherchent un partenaire fribourgeois pour diverses formes d'échanges-correspondance, échange d'idées et de matériel, visites réciproques, échange de classe, camps, échange individuel d'élèves pendant les vacances.

Ecole	Type de classe	Garçons / Filles	Age	Année d'étude du français	Forme de contact	Début des échanges	Région désirée
Kreis-Sek.schule							
Bruggen + Messen							
1. Sek.kl. (7. Schulj.)							
Kurt BERCHTOLD	2B	9/5	13-14 J.	1.	ABCD	Dès automne 80/ hiver 81	Fribourg/partie romande
Solothurnstr. 61							
4571 Buchegg							
Tf. 065/65 12 30							
1. Sek.kl. und 2B/ 2C							
Hans Rudolf INGOLD		6/6	13-14 J.	1.	ABCD	Dès automne 80/ hiver 81	Fribourg/partie romande
Kirchweg 67							
4571 Buchegg							
Tf. 065/65 15 21							
Sekundarschule Bellach							
2. Klasse (8. Schulj.)	2B	10/12	14-16 J.	2.	AC	dès automne 80/ hiver 81	Fribourg/ partie romande
Erich RUEFER					(A combiné avec C seulement)		
Seidenweg 34					Dates:		
4512 Bellach					C: 3 j. SO	19-24.1.81	
Tf. 065/38 26 40					3 j. FR)	23-28.2.81	
						16-28.3.81	
Sek./Oberschule Messen							
3. Sek. Kl. (9. Schulj.)	2B	2/5	14 J.	3.	ABCDE	dès automne 80/ hiver 81 ou avril 81	Fribourg/ partie romande
3.Kl.Oberschule (9.SJ)	2C	1/2					
Walter ÜBELHART		= 10					
Bachtelen		Schüler					
3254 Messen							
Tf. 031/96 55 36							
Oberstufenschule Dulliken							
Klasse 1a OS (7. SJ)	2	8/11	13 J.	1.	ABD	dès automne 80/ hiver 81	Fribourg/ partie romande
Roland MATHEZ							
Vorzielstrasse 567							
5015 Niedererlinsbach							
Tf. 064/34 18 45							
Bezirksschule Welschenrohr							
1. Klasse (7. Schulj.)	2	2/6	13 J.	1.	ACDEFG	dès automne 80	Fribourg/ partie romande
2. Klasse (8. Schulj.)	2	7/10	14 J.	2.	ACDEFG	hiver 81	
3. Klasse (9. Schulj.)	2	5/10	15 J.	3.	ACDEFG		
Margrit BUCHER							
Weissensteinstr. 64							
4513 Langendorf							
Tf. 065/22 60 18							
Bezirksschule Messen							
3. Klasse (9. Schulj.)	2	5/5	15 J.	3.	DE	dès automne 80/ hiver 81	Fribourg/ partie romande
Bernhard PFISTER							
Bachtelen 284							
3254 Messen							
Tf. 031/96 50 52							

Ecole	Type de classe	Garçons/ Filles	Age	Année d'étude du français	Forme de contact	Début des échanges	Région désirée	Type de classe : Cf. Tableau comparatif des structures scolaires FR/SO dans la documentation.
Sekundarschule Grenchen 3. Klasse (9. Schulj.) Heinz STUDEL Breitenstrasse 23 2540 Grenchen Tf. 065/8 28 09	2B	6/10 ca.	15 J.	3.	ACDE	dès avril 81 ou septembre 81	Fribourg/ partie além. ou partie romande	Formes d'échanges : A: Correspondance B: Echange d'idées et de matériel C: Visites réciproques D: Echange de classes E: Camp de classe commun F: Camp de vacances commun G: Echange individuel d'élèves pendant les vacances.
Bezirksschule Wolfwil 2. Klasse (8. Schulj.) Erich SCHENKER Buchmattstrasse 535 4855 Wolfwil Tf. 063/46 22 76	2	8/12	14 J.	2.	ABCDG	dès avril 81	Fribourg/ partie romande	
Bezirksschule Zuchwil Kl. 2b (8. Schuljahr) Pius KISSLING Innerfeldstrasse 1 4528 Zuchwil Tf. 065/25 20 37	2	11/10	14-15 J.	2.	AD	dès automne 80 hiver 81	Fribourg/ partie romande	
Bezirksschule Derendingen/Luterbach Kl. 2a (8. Schuljahr) Beat STRAEHL Hauptstrasse 182 4566 Haltén Tf. 065/35 56 53	2	ca. 24 Schüler	14 J.	2.	ABD	dès avril 81 date prévue de l'échange (D): fin oct. 81	Fribourg/ partie romande	
Bezirksschule Wangen 2. Klasse (8. Schulj.) 3. Klasse (9. Schulj.) Kurt BAEHLER Schänggelistrasse 34 4612 Wangen b/Olten Tf. 062/32 68 51	2	16/8 8/16	14-15 15-16 J.	2. 3.	ABC ABCD	dès avril 81	Fribourg/ partie além. ou partie romande	
Sekundarschule Oekingen 1. Klasse (7. Schulj.) Ernst HOSTETTLER Jurastrasse 159 4566 Oekingen Tf. 065/35 19 20	2B	11/13	13-15 J.	1.	ABE	dès avril 81	Fribourg/ partie romande	



Centre de sports et de détente, Frutigen

encore des places libres pour CAMPS DE SKI
(Eisigenalp-Metsch, 2100 m)

31 décembre 1980 au 15 février 1981

Information: Office du tourisme CH - 3714 Frutigen, tél. (033) 71 14 21.
180 lits, surtout des chambres à 6 et à 12 lits.
Piscine couverte, entrée comprise dans le prix de pension.



CAMPS DE SKI? SÉMINAIRES?

Nous transmettrons votre demande (qui, quand, quoi, combien) gratuitement à plus de 180 homes. Service à la clientèle!

contactez **CONTACT**
4411 Lupsingen.

Surmenage

Le Fortifiant naturel
pour améliorer
les performances

Levure plasmolysée et
plantes sauvages



scolaire
L'efficacité
de Bio-Strath est
scientifiquement prouvée

BIO-STRATH®

Instituts de formation de base

En Valais, les instituts de formation de base sont les Ecoles normales de Sion et de Brigue.

A Sion, on trouve l'Ecole normale des instituteurs, comprenant une section française et une section allemande, ainsi que l'école des institutrices, section française uniquement. La section allemande se trouvant à Brigue.

Voici maintenant quelques informations sur ces instituts, extraites du règlement édicté par le Conseil d'Etat valaisan le 30 novembre 1977.

1. MISSION DE L'ÉCOLE NORMALE:

- former le personnel enseignant des écoles primaires publiques du canton;
- elle prépare les maîtres et maîtresses à leur tâche d'éducateurs;
- elle vole son attention au perfectionnement professionnel.

2. AUTORITÉS:

L'école normale est placée sous l'autorité du DIP, tout comme les écoles primaires.

3. CLASSES D'APPLICATION:

Des classes d'application en nombre suffisant sont rattachées aux écoles normales.

4. DURÉE DES COURS DE L'ÉCOLE NORMALE:

- 5 ans pour le personnel enseignant des écoles primaires et des classes enfantines;
- 3 ans pour le personnel chargé de l'enseignement des ACM.

Le Conseil d'Etat peut modifier la durée de l'école normale.

Il fixe le nombre et la durée des cours spéciaux.

5. PROGRAMME D'ÉTUDES: (disciplines)

Le programme d'enseignement comporte les disciplines suivantes:

- 1° Psychologie-pédagogie
- 2° Didactique
- 3° Langue maternelle
- 4° Deuxième langue nationale

- 5° Mathématique
- 6° Instruction religieuse
- 7° Philosophie
- 8° Troisième langue
- 9° Histoire et civisme
- 10° Géographie
- 11° Biologie
- 12° Chimie
- 13° Physique
- 14° Dessin
- 15° Activités créatrices manuelles
- 16° Chant
- 17° Musique
- 18° Education physique
- 19° Branches à option

Si les besoins de l'école le demandent, il est adjoint d'autres branches au programme. Le Département peut introduire des branches facultatives.

6. ADMISSION:

Année probatoire

La première année de l'école normale est une année probatoire, réservée à l'orientation professionnelle des élèves; elle permet de mieux apprécier leurs aptitudes pour la profession envisagée.

Ces dispositions se rapportent aux sections enfantine et primaire à l'exclusion des autres.

Conditions d'admission à l'année probatoire

Pour être admis à l'année probatoire, le candidat doit satisfaire aux exigences suivantes:

- a) posséder les qualités morales, intellectuelles et physiques requises par la profession;
- b) être âgé de 14 ans au moins, sous réserve d'avoir suivi avec succès au minimum le programme de la deuxième année du cycle d'orientation division A, de la troisième année du cycle d'orientation division B, ou toute autre formation jugée équivalente, et de 25 ans au plus;
- c) être domicilié en Valais; les cas particuliers sont appréciés par le Département;
- d) réussir les examens d'admission organisés par le Département.

Nul ne peut se présenter à plus de deux examens d'admission.

En cas de modifications de structures scolaires ou pour d'autres raisons, le Conseil d'Etat peut déroger aux dispositions fixées sous lettre b ci-dessus.

Admission à la section activités créatrices manuelles

Les candidats à la section activités créatrices manuelles doivent être âgés de 16 à 25 ans, avoir subi avec succès les deux premières années du cycle d'orientation, puis réussir les examens d'admission.

Mesures spéciales

En cas de pénurie de personnel enseignant, le Conseil d'Etat peut décider l'admission à l'école normale de personnes ayant dépassé l'âge maximum de 25 ans et faire abstraction des dispositions de l'article 29, lettre c, du présent règlement.

7. TITRES ATTRIBUÉS:

L'Etat du Valais reconnaît et délivre

- le certificat de maturité pédagogique;
- le diplôme d'enseignement;
- le brevet pédagogique.

Les titres précités sont délivrés selon des conditions fixées dans un règlement du Conseil d'Etat. De plus, sont valables les dispositions des articles 41-46 du présent règlement.

D'autres titres pédagogiques, reconnus et délivrés également par l'Etat du Valais, peuvent être préparés dans les écoles normales:

- le diplôme pour l'enseignement de l'économie familiale;
- le diplôme pour l'enseignement des activités créatrices manuelles;
- d'autres diplômes en relation avec les dispositions de l'article 5 du présent règlement.

N. B.: La formation des enseignants fait l'objet de continues propositions, remises en question...

Afin d'examiner plus à fond la situation de l'enseignant, le Conseil d'Etat a institué une commission en date du 15 juin 1979.

Le chef de service de l'enseignement primaire et des écoles normales, M. Pannatier, résume cette tâche ainsi:

«... Il s'agit d'un étude approfondie de tout le problème, étude qui se prolongera par l'examen de la situation similaire relative à la formation du personnel de l'enseignement secondaire...».

Carte de visite de l'Ecole normale des institutrices de Sion 1980/1981

EFFECTIF:

Total	Primaire	Enfantine	ACM	Economie familiale
222	158	52	12	—

RÉPARTITION DES CLASSES:

	Section primaire	Section enfantine	Section TM
1 ^{re} année	a: 15 élèves b: 14 élèves	c: 14 élèves	12 élèves
2 ^e année	a: 18 élèves b: 18 élèves	c: 13 élèves	
3 ^e année	a: 16 élèves b: 16 élèves	c: 12 élèves	
4 ^e année	a: 12 élèves b: 15 élèves	c: 13 élèves	
5 ^e année	a: 17 élèves b: 17 élèves		
	158 élèves	52 élèves	12 élèves

+ 2 élèves rentrant d'Amérique et devant subir un examen.

L'ENF PROPOSE TROIS TYPES D'ÉTUDES:

- en internat
- en demi-pension
- en externat.

ORGANISATION ET ANIMATION

La directrice de l'ENF de Sion se dit satisfaite des contacts qui s'établissent directement entre les étudiantes et les titulaires ou la directrice elle-même.

S'il n'y a pas de commissions bien définies comme à l'ENG par exemple, les étudiantes participent à divers titres à l'organisation d'une fête ou à l'animation de l'école.

L'**animation culturelle** se fait essentiellement par les titulaires de classes, qui prennent en considération les propositions ou les initiatives des élèves.

L'**animation spirituelle** tient une large place. L'animateur principal est un aumônier, qui est entouré d'un petit groupe de professeurs et d'une équipe d'étudiantes.

PARTICULARITÉS:

- semaines de sport: ex. camp d'Ovronnaz (3^e)...
- semaine culturelle: correspondant à un temps fort d'enseignement, ex. environnement, linguistique, arts...
- stages:
 - 3^e: stages d'observation (1 journée)
 - 4^e + 5^e: 1 semaine fractionnée et trois semaines continues
- voyages d'étude: par exemple voyage en Suisse, en liaison avec le programme de géographie des classes primaires
- les élèves de 4^e et 5^e années sont autorisées à loger en ville, sous la responsabilité complète de leurs parents...

La directrice de l'ENF essaie de donner progressivement à ses élèves diverses occasions de prendre des responsabilités et de les assumer au mieux, en vue de la mission difficile et passionnante qu'est l'enseignement.

Carte de visite de l'ENG de Sion 1980/1981

EFFECTIF:

Total 207 (environ 3/5 français et 2/5 allemands)

RÉPARTITION DES CLASSES:

Année de programme	1	2	3	4	5	
Français	12	12/13	12/14	14/14	20/16	= 127
Allemands	17	15	16	14	18	= 80

Les étudiants peuvent être internes ou externes.

Les études sont réparties en deux cycles:

- 1 à 3: information dans les classes, observations, essais, branches professionnelles... Diplôme pour certaines branches.
- 4 et 5: plus de formation pratique (stages), options, branches facultatives.

PARTICULARITÉS:

- semaines intensives: les thèmes sont divers (expression verbale, expression corporelle, géographie, environnement, semaine omnisports, réflexion en montagne...)
- cours en allemand pour élèves français (chant) et en français pour élèves allemands
- voyages d'études (5^e): Rome
- catéchèse (5^e): en paroisse ou autre forme
- pédagogie curative: visites...

L'INTERNAT EST ORGANISÉ

- avec un responsable d'internat
- et 5 commissions
- avec au-dessus d'elles, un groupe composé du directeur, de 2 professeurs laïcs, 2 professeurs marianistes et 4 étudiants (comité de coordination).

En ce qui concerne les effectifs des enseignants primaires du Haut et du Bas-Valais, il y a une remarque importante à faire: dans la partie alémanique du canton, la tendance est à la **pénurie**, alors que dans le bas, on craint une **pléthore croissante**.

Conclusion:

Une des grandes préoccupations, commune aux deux écoles normales, c'est que chaque professeur (des classes d'application aussi) est un enseignant, mais aussi un formateur de futurs enseignants, c'est-à-dire qu'il doit connaître l'école primaire.

C'est pour cette raison que les directions respectives demandent aux professeurs «spécialistes» d'être également des méthodologues (par ex. le professeur de mathématiques enseignera la méthodologie de la mathématique...).

En guise de conclusion, je céderai la parole à M. Pannatier, chef de service de l'enseignement primaire et des écoles normales, qui écrivait dans «L'Ecole valaisanne», au sujet de la commission mise sur pied pour l'étude de la formation des enseignants: «Hâte-toi lentement!» Cette devise me paraît juste. Juste et applicable aux travaux de la commission précitée. Il faut laisser désormais au bateau qui est en route le temps nécessaire pour atteindre le port.»

Alors espérons que la distance qui nous sépare du port ne soit pas trop grande, et que les résultats de cette étude apportent à l'école valaisanne les bienfaits attendus.

Pour le groupe de presse: Félix Pralong

Voyages à la rencontre des civilisations: Indes du Sud et Grèce

Ultime appel

Une expérience

Dans les numéros 26, 30 et 36 de l'«Educateur», nous vous avons proposé, à titre expérimental, deux possibilités de voyages, l'un en Inde du Sud, l'autre en Grèce. Vous avez été une cinquantaine à manifester votre intérêt pour cette formule.

Le présent article est le dernier de cette série. Il a pour but de vous rappeler une dernière fois les caractéristiques de ces deux propositions.

Les dates possibles

Inde: 25 juillet au 15 août 1981
et/ou

19 décembre 1981 au 3 février 1982.

Grèce: 4 au 18 avril 1981.

Les destinations

Pour plus de détails sur les voyages et leurs destinations, nous vous renvoyons aux «Educateurs» N°s 30 et 36.

Des voyages cogérés

L'originalité de cette démarche réside dans la cogestion des voyages que nous proposons aux enseignants intéressés.

Dans la préparation du voyage d'abord puisque tous les enseignants qui auront renvoyé l'un des bulletins d'intérêt parus recevront en janvier 1981 un questionnaire informatif proposant un certain nombre d'hypothèses concernant la forme et le contenu des voyages envisagés. De plus, une réunion des intéressés sera organisée entre le 15 et le 25 février 1981. A cette occasion, des projets mis au point sur la base des questionnaires seront soumis aux éventuels participants ainsi que des informations sur les voyages prévus et une liste d'ouvrages permettant de les préparer.

La décision définitive des enseignants interviendra sur cette base.

Chaque groupe constitué (au maximum 15 personnes) sera réuni une fois encore en séance de préparation du voyage définitivement arrêté.

Lors du voyage lui-même, le groupe sera un lieu d'échange permanent.



Photo Gisèle Ansorge.

Ultime appel

Si cette formule vous intéresse, vous pouvez encore nous adresser le bulletin d'inté-

rêt ci-dessous. Le délai d'envoi ultime est fixé au 20 décembre. Les personnes qui nous ont déjà fait parvenir leur bulletin sont naturellement dispensées de cette formalité.

Bulletin d'intérêt

L'enseignant(e) soussigné(e):
(Caractères d'imprimerie, s.v.p.)

A retourner jusqu'au 20 décembre 1980 au plus tard à la rédaction de l'«Educateur», case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Nom: Prénom:

Adresse complète:

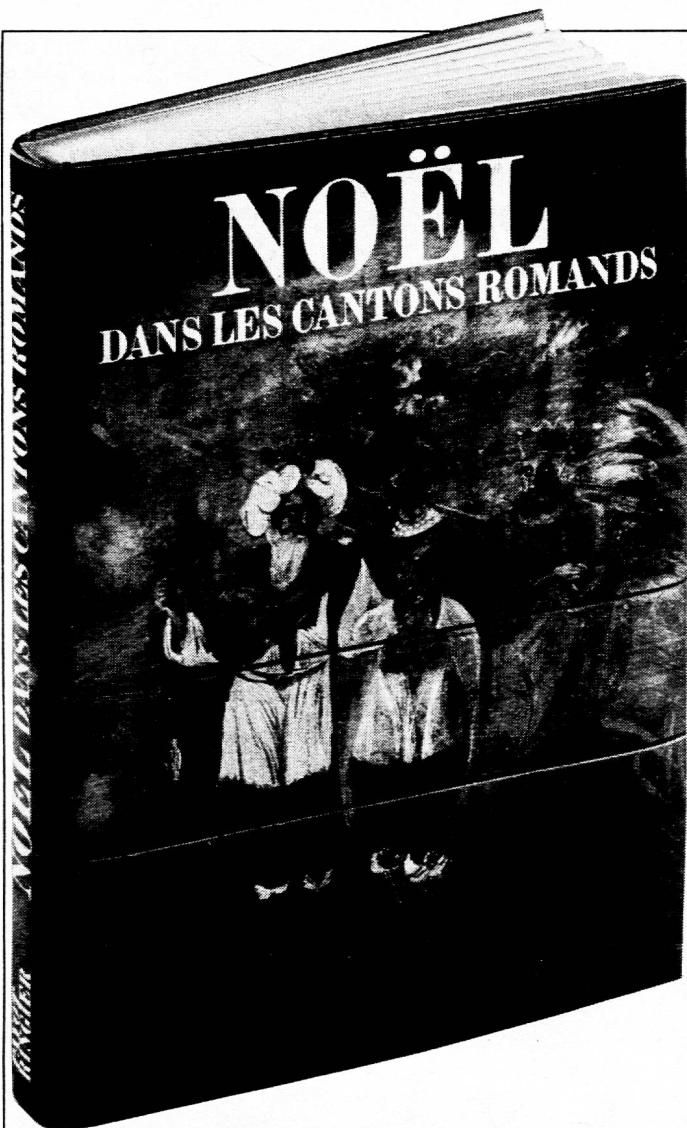
s'intéresse à votre démarche et pourrait éventuellement participer à un voyage en Inde du Sud * et/ou en Grèce *, sous la forme cogérée que vous proposez.

Observations et propositions:

.....

Date: Signature:

* Mettre une croix dans la ou les cases qui vous intéressent.



Les artisans de ce livre ont rassemblé avec ferveur et respect ce que nos cantons romands ont conservé chacun de traditions populaires, d'œuvres d'art, de témoignages, d'objets, de documents de toute nature. Ils racontent comment on célébrait jadis et comment on célébre aujourd'hui encore la fête de Noël. Du Moyen Age à nos jours, ils nous emmènent par le texte et par l'image de l'Ajoie au val d'Anniviers, de Genève ou du Val-de-Travers à Gruyère ou à Château-d'Œx en passant par Valeyres-sous-Rances, le Vully, La Chiésaz ou le Chablais.

Un splendide ouvrage au format 19 x 25,5 cm, 172 p., plus de 100 illustrations, la plupart en couleurs; reliure pleine toile sous jaquette en couleurs. Fr. 56.—. Une coédition Payot/Ringier. Chez tous les libraires.

----- Bon de commande -----

Je soussigné(e)

Nom: _____

Rue: _____

Localité (avec numéro postal): _____

commande ____ ex. de «Noël dans les cantons romands» au prix de Fr. 56.—.

A retourner à votre librairie habituel ou à la Librairie Payot, case postale 3212, Lausanne.

Ecole pédagogique privée

FLORIANA

Pontaise 15, Lausanne - Tél. (021) 36 34 28

Direction: E. Piotet



Excellente formation de
JARDINIÈRES D'ENFANTS
et d'
INSTITUTRICES PRIVÉES



COLLECTIVITÉ SPV — Garantit actuellement plus de 3000 membres de la SPV avec conjoints et enfants. Assure: les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottetaz, 1012 Lausanne.

SOCIÉTÉ VAUDOISE ET ROMANDE
DE SECOURS MUTUELS

HAWE
PELICULE ADHÉSIVE
FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES
HAWE Hugentobler + Vogel
3000 Berne 22, tél. 031 420443

**Sphygmomètre
TUNTURI**



L'appareil électronique à mesurer le pouls pour usage médical, performances sportives, training et auto-contrôle. Lecture digitale. Simple, rapide, précise. 4 piles de 1,5 volt. 14 x 6 x 2 cm, 250 g.

Sphygmomètre 540.—
Magasins d'articles de sport, pharmacies et Sté pour l'installation d'équipements de sport et de gymnastique GTSM, 2532 Macolin
032/23 69 03 ou 01/66 11 30

**Hometrainer
TUNTURI S 90**



le vélo avantageux et robuste de Finlande. Avec tachymètre et compteur kilométrique.

TUNTURI S 90 470.—
S 100 avec indicateur de charge 689.—
S 112 avec ordinateur 1549.—
Magasins d'articles de sport, grands magasins et Sté pour l'installation d'équipements de sport et de gymnastique GTSM, 2532 Macolin
032/23 69 03 ou 01/66 11 30

Appareil à ramer



TUNTURI S 120, avantageux et avancé techniquement. Frein hydraulique, siège roulant, silencieux. Qualité de Finlande.

TUNTURI S 120 398.—
S 140 avec frein 2 cylindres 579.—
Magasins d'articles de sport et grands magasins Sté pour l'installation d'équipements de sport et de gymnastique GTSM, 2532 Macolin
032/23 69 03 ou 01/66 11 30

De la vie des marionnettes, Ingmar Bergman

J'ai toujours été fascinée par la mobilité des marionnettes, en particulier celles à fils, et par la rigueur de leur jeu : pour un peu on les croirait vraiment animées, si ce n'était quelques signes imperceptibles : le regard vide, même si l'œil bouge, ou la paupière, les muscles de la joue figés. Il y a des humains...

Tout de même, il est merveilleusement habile, le marionnettiste invisible, caché là-haut dans les cintres, il manipule avec la dextérité d'une dentelière les mille fils invisibles de la poupée qui virevolte, qui vit sur scène.

Casse un fil : la déglue commence. C'est le doigt ou le bras qui n'obéit plus. Ou la tête... Le ballet se dérègle, le spectateur interroge.

L'homme-marionnette — dans la tête de Bergman — aurait-il aussi quelque « court-circuit » (le mot est de lui) ?

Peter ou le fil cassé. Pas tout de suite d'ailleurs, il s'effiloche d'abord : l'homme hésite, fait un bout de chemin à rebours dans sa vie, il découvre avec inquiétude des sentiers tortueux, des impulsions criminelles, il a peur de lui-même. Pourtant extérieurement la marionnette fonctionne bien : réussite professionnelle, confort matériel, existence conjugale moderne : le couple vit librement même si les explications sont parfois orageuses.

Viennent les cauchemars, les phantasmes, les obsessions. Le fil va-t-il casser ?

Peter essaie de parler : à un ami, à sa mère, à sa femme. Peine perdue. Le fil cas-

sera quand même, en couleurs et sans concession. Toute la partie feed-back du film est en noir-blanc, sorte de rêve tour à tour hallucinant, envoûtant, effrayant.

Peter arrivera au bout de son obsession mais n'aura pas recouvré pour autant la tranquillité. Ou alors son silence et son repli l'ont-ils emporté dans un monde différent ?

Court-circuit ou fil cassé, la rupture d'un système (nerveux et social) est inquiétante. C'est cette inquiétude que décrit Bergman avec l'art qu'on lui connaît, l'air toujours aussi désabusé. Il ne dramatise pas mais laisse peu d'espérance. Les deux niveaux de description = le découpage cru du dérèglement de la mécanique et la sensible analyse des personnages accentuent le sentiment parfois insoutenable de l'inexorable. Mais les images sont parfaites, les acteurs remarquables. Quant au dialogue, il est comme le film : à la fois dur et émouvant.

Reste à savoir pourquoi le fil casse, et qui sont les marionnettes ?

Bergman ne répond pas.

La crêcelle

A LOUER

CHALET POUR GROUPES

60 places du 22 au 28 mars et du 29 mars au 4 avril.
Prix de la semaine, Fr. 2200.—

98 places du 4 au 10 janvier et du 22 au 28 mars.
Prix de la semaine, Fr. 3000.—

IMMOBILIA-GRIMENTZ, 3961 GRIMENTZ VS,
tél. 027/65 23 23

Vallée de Joux - 1341 L'Orient

Pour vos camps de ski/classes de neige, nous vous offrons un DORTOIR de 30 places + grande salle + réfectoire + téléski à proximité. Tout confort. Prix avantageux.

Renseignements auprès de l'administration du village, tél. (021) 85 57 05.



Pour vos imprimés une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

30 mars - 20 avril 1981 voyage œcuménique à

C U B A

regards sur l'Eglise et le socialisme.
Programme à disposition:

AUDIATUR Bermenstr. 7c, 2503 Bienne,
tél. 032/25 90 69

CHALETS pour GROUPES 30-60 lits

SKI - NATURE - SPORTS

Chambres 1 à 4 lits - 2 salles d'activités - 2 chalets :

ZINAL: ski, piscine

LES MARÉCOTTES: ski, zoo

Sans pension: Fr. 6.—

Documentation : **HOME BELMONT**, 1923 Les Marécottes

SÉMINAIRE Dimanche soir 15 février 1981
au vendredi matin 20 février 1981

INSTRUCTION CHRÉTIENNE

dans les locaux de Jeunesse en Mission
(tél. 91 63 63) au Chalet-à-Gobet.

Information sur demande à Jeunesse en
Mission, C.P. 325, 1010 Lausanne.

éducateur

Chers enseignants,

Prouvez l'estime que vous portez à votre journal en offrant un

ABONNEMENT-CADEAU

à un ami.

Pour un prix modique, vous êtes sûrs de faire plaisir.

l'éducateur

compte beaucoup de lecteurs de « seconde main » qui le lisent souvent en salle des maîtres. Ces lecteurs sont parfois déçus de ne plus trouver les articles les plus intéressants parce qu'ils ont été arrachés... Nous vous disons : « N'attendez plus, donnez-leur la satisfaction de recevoir chez eux LEUR journal « ÉDUCATEUR ».

Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 45.—

Imprimerie CORBAZ S.A.
Service des abonnements « ÉDUCATEUR »
r. des Planches 22
20 MONTREUX - CCP 18 - 379

ENVOYEZ CE

COUPON



Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 45.—

la part de :

Nom : _____
Rue : _____

Prénom : _____
Localité : _____

l'abonnement est offert à :

Nom : _____
Rue : _____

Prénom : _____
Localité : _____